BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3901 du Vendredi 26 Juillet 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

TUNISIE

Le Président Béji Caïd Essebsi est mort à Tunis à 92 ans

(P.3)

ECLAIRAGE

Clément Mouamba affirme que le FMI ne va pas opérer des coupes sombres

(P.3)

ALIMENTATION

Manger des insectes pour réduire la faim dans le monde?

(P.6)

SYMPOSIUM DES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES D'AFRIQUE ET MADAGASCAR

Le Jubilé d'or: une occasion pour réfléchir au renouvellement spirituel et pastoral

Ouverture du jubilé des 50 ans du SCEAM, à Kampala, en Ouganda (P11)

Editorial

Nous le pouvons !

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX

Commission Générale n°02 de passation des marchés

Sélection internationale ouverte n° 62/BEAC/SG-DOP/SIO/CC/2019 pour l'assistance à l'automatisation du dispositif de suivi évaluation des projets du plan stratégique de la BEAC

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de recruter sur fonds propres un cabinet spécialisé en vue d'une assistance à l'automatisation du dispositif de suivi évaluation des projets du plan stratégique de la Banque Centrale. A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les cabinets remplissant les conditions requises, à présenter leur proposition.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC notamment la sélection sur la base de la qualité technique et du coût.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux,
736 Avenue Monseigneur Vogt
Direction Générale de l'exploitation, CGAM,
14e étage, Porte 14.12
B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
: (237) 222 23 40 30; (237) 222 23 40 60 Postes 5431 Ou 5403 : (237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 5 septembre 2019 à 12 heures (heure de Yaoundé).

BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736 Avenue
Monseigneur Vogt
Bureau d'Ordre, 15e étage, porte 15.01
: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts, en deux phases, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister aux séances d'ouverture. Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 5 septembre 2019 à 13 heures précises et les propositions financières seront ouvertes le jeudi 19 septembre 2019 à 11 heures précises, aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé.

Yaoundé, le 12 juillet 2019

Le Président
de la Commission ad hoc,

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX

Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert n°61/BEAC/DGE-DSI/AOIO/Bien/2019 pour la fourniture, l'installation du matériel et des équipements ainsi que la réalisation des travaux de mise en conformité du Data Center du siège de la BEAC

Dans le cadre de son plan de réforme et de modernisation, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) souhaite s'arrimer aux meilleures pratiques internationales sur la sécurité des systèmes d'information, de télécommunications et sur le plan de continuité d'activité et mettre ainsi aux normes l'ensemble de ses «salles informatiques».

Dans son planning, la BEAC envisage cette mise en conformité, sur ressources propres, en commençant par le Data Center de son Siège situé à Yaoundé. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°0l/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris ou par virement bancaire.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation — CGAM, 14e étage, porte 1412
: 736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé - Cameroun
: (237) 222 23 40 30; (237) 222 23 40 60 postes 5412, 5452 ou 5403 : (237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non-remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA.

Une visite du site et une réunion de cadrage obligatoires, pour les entreprises s'étend acquittées des frais de soumission, se tiendront le mercredi 31 juillet 2019 à 10 heures.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire à première demande, conforme au modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 12 septembre 2019 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
: B.P.: 1917, Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en line phase le jeudi 12 septembre 2019 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 12 juillet 2019

Le Président de la Commission ad hoc.

ECLAIRAGE

Clément Mouamba affirme que le FMI ne va pas opérer des coupes sombres

La conférence de presse animée par Clément Mouamba, Premier ministre, le 18 juillet dernier était, non seulement, l'occasion d'édifier l'opinion publique sur l'accord signé avec le FMI, mais aussi d'informer sur les actions qui seront posées par le Gouvernement pour conforter les positions du social.

Clément Mouamba

Pour le premier ministre, ce prêt du FMI vise à relancer l'économie congolaise en panne de croissance, car tous les indicateurs économiques sont au rouge. *«Le Congo a bénéficié d'un programme qui me parait très bon. Le FMI ne vient pas pour faire des coupes sur le plan social. Par exemple, ce programme ne prévoit point des avancements de salaires des fonctionnaires sans effet financiers. Ils continueront à avancer avec effets financiers».*

Ce programme, selon lui, demande d'avoir l'équilibre des finances publiques. *«Lorsque l'équilibre est trouvé, l'Etat retrouve la souplesse pour faire face à tous ses engagements. Si l'équilibre est fait, il y a la régularité de payer tout le monde, y compris les boursiers, qui ne le sont plus aujourd'hui totalement. Le programme prévoit des montants conséquents en faveur du secteur de la santé. Il a un volet social très dense. Avec l'équilibre, on peut faire face aux arriérés des partenaires, tous la arriérés intérieurs et extérieurs, surtout intérieurs, tout en reconnaissant la détresse des hommes d'affaires qui ont fait faillite, parce qu'ils ne travaillent qu'avec l'Etat».*

Selon les termes de l'accord, le Congo devrait mettre en œuvre 48 mesures imposées par le FMI, une à une, au plus tard en mars 2020. *«L'application de ces mesures nécessite plusieurs acteurs, notamment le Gouvernement, le Parlement, les partenaires sociaux. Ces mesures sont de nature diverses, les finances publiques, les balances de paiement, la gouvernance, les rapports avec l'extérieur, la situation de la dette»*, a expliqué Clément Mouamba.

Le crédit contracté auprès du FMI est une dette à taux zéro. *«La somme encaissée, c'est la somme à rembourser. Il n'y a pas de surcharge. Les décaissements des fonds des différentes tranches planifiées seront libérés en fonction des progrès que va réaliser le Gouvernement sur les 48 mesures retenues. La diversification de l'économie est une nécessité pour le pays. Le FMI va accorder 49,390 milliards de F.CFA en 2019 pour la première tranche, 74 milliards de F.CFA en 2020 pour la deuxième tranche, 74 milliards de F. CFA, également, en 2021 pour la troisième tranche et le reliquat de 49 milliards de F. CFA en 2022».*

Parlant de la dette, Clément Mouamba a indiqué que le surendettement était apparu à près de 117 % du PIB de façon automatique. *«Le pays s'est retrouvé à un niveau insoutenable. Il y a eu des choses qui n'étaient pas inscrites dans le budget. Il a fallu s'endetter pour achever certains projets. Le niveau d'endettement du Congo, dans les grandes lignes, officiellement, est estimé aujourd'hui à 5.580 milliards de F. CFA. Dans ce lot, il y a la dette extérieure et intérieure. La dette extérieure s'élève à 3861 milliards de F. CFA et la différence, c'est la dette intérieure. Maintenant, il est question de redresser pour relancer le pays. On va donner la vraie cadence de l'économie en fonction des moyens dont dispose le pays, pour éviter de se retrouver dans cette situation, surtout que le pétrole intervenait à plus de 70% dans les revenus de l'Etat. Si la croissance est au rendez-vous et bien gérée surtout pour le secteur hors-pétrole, on peut se retrouver dans les normes»;* a-t-il rassuré.

Dans le cadre du programme sur la facilité élargie de crédit avec le FMI, le Gouvernement envisage de réformer les entreprises étatiques et paraétatiques en difficultés, notamment le CFCO, Congo-Télécom et la SOPECO.

Philippe BANZ

SANTÉ

Mieux identifier les défis sur le terrain

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a ouvert le 23 juillet 2019 la revue à mi-parcours des plans de travail annuels budgétisés des structures de santé. La cérémonie s'est déroulée au ministère de la Justice, en présence du Dr Lucien Manga, représentant de l'OMS-Congo.

Mme Jacqueline Lydia Mikolo

L'assistance

Cet atelier qui prendra fin ce vendredi 26 juillet, a lieu à *«un moment où le bureau de l'OMS-Congo finalise sa stratégie de coopération. Il est donc opportun car il nous permettra aussi d'intégrer les conclusions et les recommandations de cet exercice dans notre réflexion et ainsi de mieux orienter nos actions de coopération»*, a dit le représentant de l'OMS-Congo.

En tant que chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de la santé, le Dr Lucien Manga a rassuré la ministre qu'il se fera le devoir de convier l'ensemble des partenaires pour discuter des conclusions et des recommandations de cet atelier lors de leurs assises. *«Notre objectif sera d'identifier les voies et les moyens additionnels que nous devrons déployer pour aider les équipes sur le terrain à mieux faire face aux défis qu'ils identifieront ici», a-t-il indiqué.*

Il a aussi rassuré que l'OMS et l'ensemble des partenaires techniques et financiers seront toujours auprès du Congo pour mener le combat de la couverture sanitaire universelle.

Mme Jacqueline Lydia Mikolo a partagé aux acteurs des trois niveaux de la pyramide du système de santé congolais les leçons tirées de ses descentes dans plusieurs départements, pour apprécier le degré de mise en œuvre des instructions données en début d'année.

Il s'agit, entre autres, d'un déficit dans le management de structures de santé; l'absence des comités de gestion; l'inexistence des plans de travail annuels dans la plupart des structures de santé; la non intensification de la surveillance épidémiologique, stratégique essentielle pour protéger la population contre certaines épidémies dévastatrices qui deviennent de plus en plus menaçante pour le pays; la non observation du principe de redevabilité, etc.

Pour elle, cette revue à mi-parcours doit être considérée comme une opportunité d'éveil pour non seulement faire *«le point des interventions programmées au premier semestre de cette année, dans vos différents plans de travail annuels budgétisés, mais aussi et surtout d'identifier les goulots d'étranglement qui constituent les véritables freins à nos performances»*, a affirmé Jacqueline Lydia Mikolo.

En dépit du fait que l'insuffisance des ressources financières constitue l'un des facteurs limitant les performances en matière de santé, la ministre a estimé que d'autres facteurs, par contre, qui dépendent de la manière de travailler, ont contribué au constat décrié.

Selon Jacqueline Lydia Mikolo, cela ne doit nullement décourager et laisser place au laxisme et à la démission totale *«alors que nous avons la santé des Congolais entre nos mains. Cela devrait plutôt intensifier notre ardeur au travail et notre sens de l'innovation»*, a-t-elle affirmé.

Il faut améliorer l'offre de soins et services de santé, *«afin que le système de santé soit apte à assumer son rôle dans l'assurance maladie universelle. Raison pour laquelle, cette revue à mi-parcours ne doit pas être considérée comme une formalité ou un «show», au cours, duquel les acteurs devront présenter des données et interventions fictives, comme cela est déjà arrivé dans le passé. Ce n'est pas une tribune pour tenter de convaincre que l'on est «bon manager», mais plutôt l'occasion de présenter les résultats probants obtenus en application des directives qui ont été données»*, a-t-elle indiqué.

La ministre de la Santé a souligné que les partenaires nationaux, internationaux et privés œuvrant dans le domaine de la santé, sont prêts à accompagner son ministère, *«pourvu que nous leur présentions nos plans de travail budgétisés attendus, chiffrés et vérifiables et aussi des organes et outils de gestion pouvant garantir l'orthodoxie et la traçabilité»*.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Nous le pouvons !

Les lamentations qui montent de partout sur l'incapacité de notre Etat à résoudre les maux de la société ; sur l'incompétence de nos dirigeants, au civil comme en Eglise, à affronter, je cite: *«Les vrais problèmes»* ; la critique acerbe de toujours de la part de ceux qui trouvent que le passé était bien meilleur et l'avenir bien sombre; que chez le voisin, la prairie est la plus verte… tout cela m'amène à m'interroger: quel est le modèle de société parfaite que nous voudrions ?

Car, il nous faut bien admettre que ceux par qui tous scandales arrivent; qui détournent des milliards, sont indifférents au fait que la morgue d'un seul hôpital sorte jusqu'à 50 corps en une journée ; qui réclament des centaines de milliers de francs pour faire avancer un dossier de recrutement, d'indemnisation ou de retraite… ceux-là ne sortent pas de mars ! Ce sont tous nos frères et nos sœurs, avec qui nous cohabitons dans les quartiers, chantons dans les mêmes chorales

; qui sont membres comme nous de nos mouvements d'apostolat, de notre Eglise…

En plus simple, il n'y a pas une structure étatique aujourd'hui où le coupable du non-avancement des choses ne soit pas un Congolais ! D'ailleurs, dans bien des situations, on donnera plus volontiers un poste de responsabilité à un étranger qu'à un compatriote, vu ce que nous sommes. Il y a danger ! Car nous ne sommes pas loin de croire que nous ne sommes tous que corruption, gabegie, népotisme, affairisme et tribalisme éhontés. Que tous nos ministres sont des prédateurs choisis pour leur capacité à voler et détourner.

Il nous faut changer en intérieur pour que les choses changent au dehors de nous. A chaque catéchisme, à chaque messe, on nous le répète. Pour que nous ayons une société différente de celle que nous voyons sous nos yeux, il nous faut changer nous-mêmes. Sinon, nous serons les mêmes, à applaudir et gémir tout à la fois pour les maux que nous subissons, et que nous nous empresserons de reproduire quand nous en aurons l'occasion. Il nous faut changer. Et cela, disons-le avec l'ancien président américain Obama, nous le pouvons !

Albert S. MIANZOUKOUTA

DROITS DES ENFANTS

Yvonne Chaka Chaka veut que le secteur privé s'implique

En sa qualité d'ambassadrice de bonne volonté de l'UNICEF et des Nations Unies, et sur invitation de l'organisation onusienne en charge des questions de l'enfance, la chanteuse sud-africaine, fortement engagée dans l'humanitaire, Yvonne Chaka Chaka effectue du 22 au 26 juillet 2019 un séjour de travail au Congo, placée sous le thème: «Mobiliser le secteur privé pour les droits des enfants au Congo».

A son arrivée au beach de Brazzaville, le 22 juillet dernier, elle a été accueillie dans une ambiance bon enfant par Micaela Marques De Sousa, représentante de l'UNICEF, qu'accompagnait l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo.

Répondant aux questions des journalistes, Yvonne Chaka Chaka a rappelé que cette année, l'humanité célèbre le 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a reconnu les efforts consentis par le Congo dans la promotion des droits des enfants à l'éducation et à la santé, etc.

Consciente que le Gouvernement ne peut pas tout faire seul, l'ambassadrice de bonne volonté de l'UNICEF a invité le secteur privé à jouer un rôle majeur dans le développement des nations en investissant dans la santé, l'éducation et la protection de l'enfant. *«Je suis heureuse de venir discuter avec les acteurs du secteur privé du 25 au 26 juillet à Pointe-Noire pour mobiliser ce secteur en faveur de l'enfant»*, a-t-elle dit.

Dans son agenda, Yvonne Chaka Chaka avait inscrit une série d'entretiens avec les autorités congolaises, au nombre desquelles la ministre des Affaires sociales, Antoinette Dinga Dzondo; celui de l'Enseignement primaire, Anatole Collinet Makosso; de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo; de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo.

Yvonne Chaka Chaka

Yvonne Chaka Chaka en a dit un peu plus sur le plaidoyer qu'elle entend mener auprès du secteur privé pour renforcer le partenariat en faveur de la promotion des droits de l'enfant au Congo. *«En tant que présidente de la Fondation princesse et ambassadeur de l'UNICEF et des Nations Unies, nous disons qu'il n'y a pas de bonne santé sans l'éducation. Je vais interagir avec le secteur privé pour qu'il fasse partie de notre lutte pour la promotion des droits des enfants. Nous le savons, le Gouvernement seul ne peut pas accomplir tous les devoirs liés à l'enfant».*

L'artiste sud-africaine a été reçue en audience par la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé, avant de mettre le cap sur Pointe-Noire où elle a eu des séances de travail.

S'agissant de sa carrière, a-t-elle confié, elle n'a pas encore raccroché, elle continue à prester, et elle a d'ailleurs un album en préparation qui sera sur le marché très bientôt. Elle s'est dite prête à participer au FESPAM, au cas où une invitation lui était adressée.

La diva de la musique mondiale Yvonne Chaka Chaka, auteure-compositeur, entrepreneure, humanitaire et enseignante, avait été nommée en 2005 par l'UNICEF, ambassadrice spéciale sur le paludisme en Afrique. En 2008, elle a été plébiscitée par l'Union africaine et l'UNICEF, comme ambassadrice de bonne volonté pour la prévention des violences contre les enfants.

Elle a été choisie par Nelson Mandela, l'ancien président sud-africain comme premier ambassadeur de son fonds pour les enfants.

Alain-Patrick MASSAMBA.

FUNERAILLES

Edouard Ngakosso inhumé au cimetière familial à Ngania

Décédé le 29 juin 2019 à Paris, en France, à l'âge de 80 ans, des suites d'une maladie, l'ancien ministre des Finances et du budget, ancien député et sénateur d'Ollombo, dans le département des Plateaux, Edouard Ngakosso, a été inhumé le 15 juillet au village Ngania, en présence du Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso. Peu avant le départ de la dépouille mortelle dans la sous-préfecture d'Ollombo, la nation reconnaissante lui a rendu un dernier hommage le 13 juillet dernier au palais des Congrès, à Brazzaville. Le Président de la République s'est recueilli devant la mémoire de son ancien compagnon. L'ancien ministre a aussi reçu les hommages de sa famille politique, le Parti congolais du travail (PCT), à son siège, à Mpila.

Edouard Ngakosso

Lisant l'oraison funèbre, le ministre Bruno Jean Richard Itoua est revenu sur le parcours élogieux de l'illustre disparu. Né le 26 décembre 1939 à Brazzaville, Edouard Ngakosso a suivi ses études primaires dans la capitale avant d'être admis au Collège normal Raymond Paillet de Dolisie où il a été formé comme enseignant. En 1967, il est affecté au lycée de Makoua.

Directeur général des impôts pendant dix ans, c'est en 1987 que le Président de la République le nomme ministre des Finances et du budget. Ancien premier questeur du Sénat, Edouard Ngakosso était un fervent militant du PCT où il était jusqu'à sa mort membre du comité d'honneur. Ce qui lui a valu un dernier hommage du parti au siège communal du PCT où certains camarades ont parlé d'un grand vide qu'il a laissé.

Selon Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, Edouard Ngakosso fut un grand frère sage, un fonctionnaire appliqué, un grand militant du Parti congolais du travail. De son côté, Benjamin Bounkoulou, vice-président du Conseil économique, social et environnemental, a dans son témoignage souligné: *«Le ministre Edouard Ngakosso était pour moi un grand frère, parce que d'abord quand nous étions à Mbounda, il était mon protecteur. Quand nous sommes arrivés en classe de 6e, ils étaient en3e, il m'avait entouré de beaucoup d'affection et le hasard a voulu que nous travaillions encore ensemble au Sénat»*, a-t-il dit.

Dans le domaine sportif, Edouard Ngakosso fut président d'Etoile du Congo. Pour ceux qui se souviennent encore, en 1989, après le sacre de son équipe au championnat national de football, il avait offert à chaque joueur un vélomoteur et un congélateur, une dotation restée gravée dans la mémoire des joueurs et de nombreux sportifs de l'époque.

Alain-Patrick MASSAMBA

UNDP

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (01) CONSULTANT INDIVIDUEL NATIONAL

Date: 22 Juillet 2019

Pays: République du Congo Brazzaville

Description de la mission: Laborantin de la Clinique médicale des Nations Unies (CNU)

Durée de la mission: jusqu'au 31 décembre 2019

Les Termes de référence des différentes missions sont disponibles à travers le lien suivant:

https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?job_id=86523

Les propositions doivent être soumises en ligne, au plus tard le 31 juillet 2019.

Toute demande de clarification devra se faire par écrit. L'unité chargée des Achats répondra par écrit ou par courrier électronique standard et des copies de cette réponse seront envoyées à tous les candidats en intégrant les explications faisant suite à la demande de clarification demandée, sans que la source ne soit précisée.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Maleye Diop
Représentant Résident

PNUD
Au service des peuples et des nations

Avis d'appel à projet/propositions de la part d'organisations non gouvernementales

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec les populations à tous les niveaux de la société pour contribuer à bâtir des nations résilientes pour une croissance durable et inclusive qui améliore la qualité de vie de tous.

La présente procédure d'appel à projet/propositions est tout particulièrement liée au projet Innovation Lab Congo du PNUD qui entend recenser des solutions locales qui apportent des réponses concrètes aux problèmes de développement du Congo. Le projet Innovation Lab Congo vise à faire émerger des solutions pragmatiques développées par des communautés afin d'en établir une cartographie des solutions aux problèmes de développement. Le but est d'identifier, développer et élargir la portée des innovations locales.

Le projet Innovation Lab Congo avec son laboratoire d'innovation a pour vocation de faire émerger au niveau local une intelligence collective pour tester de nouvelles approches, explorer des idées ambitieuses et novatrices, tester un portefeuille de solutions qui inspireront des changements dans la manière d'appréhender les questions complexes de développement du Congo.

Les candidats doivent adresser leurs offres à :

Monsieur le Représentant du PNUD,
Angle Avenue cardinale Emile Biayenda (ex Foch) / Rue Behagle
B.P. 465 Brazzaville (Congo) Tél : (242) 02 282 81 57 63 / (242) 02 282 81 50 38 /
(242) 06 660 85 76 / (242) 06 667 75 99 E-mail : registry.cg@undp.org

L'appel d'offres est ouvert et les documents pertinents sont mis en ligne à travers le lien
http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=57769

La date limite pour la soumission des offres par les organisations au titre du présent appel est fixée au **06/08/2019 à 17h30 (heure de Brazzaville)**

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre.

Cordialement,
Maleye Diop
Représentant Résident
23 juillet 2019

1

DROITS ET CITOYENNÉ

Bientôt une maison de la société civile à Brazzaville

Le secrétariat permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non-gouvernementales a organisé le vendredi 19 juillet 2019 au Centre d'information des Nations Unies, à Brazzaville, une Journée d'information et de vulgarisation des textes instituant le Conseil. Les travaux ont été placés sous la présidence de Céphas Germain Ewangui, son secrétaire permanent.

La Journée d'information s'est appuyée sur trois présentations, savoir: «Les différentes expériences sur le réseautage»; «L'Union africaine ONG de développement UAOD»; et «L'expérience du programme concerté pluri-acteur PCPA».
Ces présentations ont fixé les esprits des acteurs de la société civile et des organisations non gouvernementales sur leurs responsabilités et la volonté que la société civile au Congo soit reconnue comme un partenaire légitime et compétent des pouvoirs publics depuis l'institution du Conseil.
Conformément aux dispositions législatives et règlementaires, le Conseil est appelé à ne ménager aucun effort, afin de faire en sorte que les organisations de la société civile soient en mesure de jouer leur partition dans la résolution des multiples problèmes auxquels le Congo fait face.
L'occasion pour Céphas Germain Ewangui d'annoncer les bonnes perspectives pour la société civile. *«Conscient de nos faiblesses et du fait d'être traversés par de fortes disparités de taille, de compétence, de professionnalisme, de moyens humains, logistiques et financiers mais aussi de positionnement éthique et déontologique, le secrétariat permanent qui tient, avec vous, à relever le défi pour une société civile plus forte et plus crédible, a prévu, dans les meilleurs délais de créer une maison de la société civile, dont l'inauguration pourra intervenir dans trois mois. Cette maison sera un cadre propice devant servir de siège pour les uns et les autres surtout de lieu d'échanges, de réflexion, d'analyse, d'accès aux informations, à la documentation nécessaire et à la formation continue*», a-t-il précisé.

Photo de famille

Philippe BANZ
et Richard TSIOMO,
(*Stagiaire*)

VIE DES PARTIS

Le CLUB 2002 PUR salue l'accord avec le FMI

Le secrétariat permanent du club 2002-PUR s'est réuni mardi 16 juillet 2019 à Brazzaville, en session extraordinaire élargie aux présidents fédéraux venus des départements du pays, sous la conduite de son secrétaire général, Juste Désiré Mondelé. L'ordre du jour a porté sur la signature de l'accord entre le FMI et la République du Congo.

Pour le secrétaire général, cet accord est une *«victoire personnelle du Président de la République et la démonstration de son leadership»,* a-t-il vanté.
Il a félicité le chef de l'Etat pour son implication personnelle ainsi que le Gouvernement pour avoir créé *«toutes les conditions et préalables aux négociations, tour à tour, avec les principaux bailleurs privés du Congo et avec le FMI, pour aboutir à la signature dudit accord qui permet à notre pays de rétablir la stabilité macroéconomique, la soutenabilité de la dette et à jeter les bases solides d'une croissance plus inclusive».*
Le club 2002 PUR a marqué sa disponible à accompagner le Président de la République, dans la réalisation du programme triennal. Il en appelle à la responsabilité de tous, particulièrement des acteurs publics sensés rendre opérationnelles les institutions chargées de veiller et d'encadrer la gouvernance économique et financière.
Le secrétariat permanent a décidé de mettre en place une commission interne chargée de faire des propositions dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord. Juste Désiré Mondélé appelle à la mobilisation et au sursaut patriotique.

Juste Désiré Mondelé au centre

Pascal-Azad DOKO

YOUNOUS MADZENGUE, PRESIDENT DU MOUVEMENT DES ECOLOGISTES CONGOLAIS ''LES VERTS''

Vers la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du parti

Le président national du Mouvement des écologistes congolais (MEC), Younous Madzengue, a animé samedi 13 juillet dernier, au siège de son parti à Brazzaville, une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé la tenue sous peu de l'assemblée générale extraordinaire de son parti. Il a réaffirmé l'ancrage de sa formation politique au centre.

Le leader du MEC a affirmé qu'un comité d'organisation de cette assemblée générale extraordinaire est déjà à pied d'œuvre. Pour répondre aux principes et dispositions de la loi relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques. *«Le Comité d'organisation est composé de huit membres».*
Il a réagi aux critiques sur l'absence de son parti de la scène politique. *«C'était une éclipse volontaire, tout simplement le parti ne voulait pas médiatiser ses activités».*
Faisant un bref historique de son parti, le conférencier a rappelé que le mouvement des écologistes congolais a été créé en février 1991, lors de l'ouverture démocratique et multipartiste. *«Il est l'expression de regroupement des Forces écologistes congolaises autour d'une philosophie de gestion nationale. Il est résolument ancrée au centre»,* a-t-il indiqué.
Le MEC est membre du bureau exécutif de la Fédération des écologistes et verts d'Afrique (FEVA), a rappelé Younous Madzengue

Younous Madzengue

Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

Les bacs à ordures débordés à Talangaï

Sur l'avenue Marien Ngouabi, dans le 6e arrondissement de Brazzaville, Talangaï, malgré la présence de la société de salubrité AVERDA, les bacs à ordures restent pleins. Les caniveaux sont bouchés d'ordures, débordant même sur la chaussée aux endroits où sont placés ces bacs. Ces caniveaux ne laissent plus circuler les eaux usées, dégagent des odeurs nauséabondes, dérangeant les habitants environnants et les passants. Cela est bien visible à la devanture de l'immeuble qui abritait l'administration municipale de Talangaï.

Les coupures systématiques d'électricité sans avertissement continuent

Les agents de la société Energie électrique du Congo, ex-SNE, procèdent à de branchements électriques sans avertir les abonnés. Aucune indication n'est signalée, aucune convocation au client pour l'informer de la situation réelle de son contrat avec la société. Ces vielles pratiques de l'ancienne société persistent avec la nouvelle ; pas d'innovation !

L'artiste musicienne Yonne Chaka Chaka, au Congo pour défendre les droits des enfants

La chanteuse sud-africaine engagée dans l'humanitaire en séjour de travail en terre congolaise du 22 au 26 juillet 2019, est venue pour un plaidoyer auprès du secteur privé, afin de renforcer le partenariat en faveur de la promotion des droits de l'enfant au Congo. Elle a encouragé le Gouvernement congolais dans ses efforts pour l'enfance.

Lisungi suspend ses allocations à Mfilou-Ngamaba

La décision fait suite aux cas de fraude et usage de faux causés par certains acteurs sociaux auprès de 16 bénéficiaires des quartiers Case Barnier et Kahounga. L'information a été donnée par la responsable des transferts sociaux, le 22 juillet dernier, lors d'une réunion avec les chefs de quartier et l'administrateur-maire de Mfilou-Ngamaba. Cette suspension a été également appliquée au responsable du suivi et évaluation du projet Lisungi de Mfilou-Ngamaba.

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) vulgarise le nouveau dispositif des services de paiement

La réforme relative à la nouvelle réglementation des services de paiement dans l'espace Cemac a fait l'objet d'une rencontre à Djamena le 22 juillet 2019. Les acteurs des secteurs bancaire, financier, de la téléphonie mobile et de la microfinance étaient conviés. Les mutations intervenues dans le secteur, notamment les innovations technologiques ont accéléré la numérisation des modalités de règlement et de transaction financiers. Ces nouveaux modes influent sur l'écosystème des services de paiement de la Cemac, d'où il faut s'arrimer à cette nouvelle donne.

Des acquéreurs de terrains à l'université Denis Sassou Nguesso de Kintélé apaisés par le ministre des Finances

Le collectif des expropriés non-indemnisés a organisé un concert de casseroles devant le ministère des finances le 23 juillet dernier, à Brazzaville. Il revendique le paiement des indemnités à 968 acquéreurs et aux oubliés qui sont au nombre de 489 personnes. « Nous sommes dans les normes car nos terrains ont été achetés depuis les années 2000, pour les uns et 2009 pour les autres. L'Etat a récupéré ces terrains pour l'utilité publique en 2012 ». Le ministère des Finances a pris en compte les doléances du collectif.

Revue à mi-parcours des performances médicales dans les structures sanitaires du Congo

Les techniciens du secteur de la santé du Congo sont en conclave depuis le 23 juillet 2019, à Brazzaville, pour faire le bilan des avancées enregistrées et de lever les goulots d'étranglement constituant un frein aux performances du système sanitaire. Pour la ministre de la Santé, cette revue ne doit pas être considérée comme une formalité pour présenter des données. Elle entend contribuer à l'amélioration des indicateurs de santé !

Les présidents des conseils départementaux de la Cuvette et des Plateaux révoqués

François Joseph Olandzobo de la Cuvette et son homologue Blanche Akouala des Plateaux n'exerceront plus leurs fonctions. C'est ce qu'a décidé le conseil des ministres réuni mercredi 24 juillet 2019, à Brazzaville. Ces deux présidents de conseils ont été relevés pour avoir développé une série d'inconduites sur une période « assez longue », qui risquent de mettre en péril les intérêts de leurs collectivités. Le conseil des ministres a donné quitus au ministre de l'intérieur et de la décentralisation de convoquer de nouvelles élections dans les deux entités administratives.

Une forte participation souhaitée pour le secteur privé congolais au forum Investir en Afrique (Brazzaville du 10 au 12 septembre)

Le forum investir en Afrique sera co-organisé par le Groupe de la Banque mondiale et la Chine dans la capitale congolaise. Cet évènement a conduit la délégation de la Banque mondiale avec à sa tête Mme Korotoumou Ouattara, représentante de cette institution financière au Congo auprès du président de la chambre de commerce Paul Obambi, mercredi 24 juillet dernier. La Banque mondiale veut inciter le secteur privé à participer à la croissante économique.

DÉSARMEMENT DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION

Renforcer les efforts vers une stabilisation croissante dans le Pool

Le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants a organisé du 17 au 19 juillet 2019 à Brazzaville une formation de renforcement des capacités techniques de certains cadres impliqués dans la réinsertion sociale et économique des ex-combattants, en partenariat avec le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces participants étaient venus des administrations publiques et des organisations de la société civile. La formation a été ouverte par Euloge Landry Kolélas, Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, en présence de Maleye Diop, représentant résident du

Les organisateurs et les participants

PNUD.

Le renforcement des capacités techniques des cadres dans le cadre du projet *«Consolidation de la paix et démarrage du processus DDR dans le département du Pool»,* a eu pour objectifs, entre autres, de faire acquérir des connaissances sur la réintégration socioéconomique et mettre à la disposition des participants les prérequis de la gestion axée sur les résultats (GAR).

Cette formation, qui a regroupé au total soixante participants, s'est justifiée par la nécessité de préparer les parties prenantes à l'appropriation et la mise en œuvre du programme DDR. Les modules suivis, accompagnés d'échanges, ont permis aux participants de pouvoir appréhender les outils de conception, de planification et de suivi des actions de développement et de mieux comprendre les différentes phases et les étapes d'une réintégration socio-économique durable. Le renforcement des capacités techniques a contribué aux acteurs d'être outillés pour accompagner efficacement le processus DDR. Au regard de l'évaluation faite à la fin de formation, deux recommandations ont été formulées pour une meilleure mise en œuvre du projet. Les participants ont donc recommandé d'organiser des sessions de formation séquentielles de l'approche 3 x 6 et vulgariser la GAR et l'approche 3 x 6 auprès de toutes les parties prenantes au programme DDR.

Maleye Diop, le représentant résident du PNUD, a insisté: *«aujourd'hui, nous assistons à un Congo stable, certes avec une paix fragile, exprimée par moment et par endroit à travers une cohésion sociale balbutiante et qui commande que tous les acteurs s'attèlent à renforcer le processus de paix, à travers des initiatives inclusives de relèvement communautaire touchante les ex-combattants. La contribution à la prise en charge des aspirations des populations et par la même occasion, le renforcement de la cohésion sociale dans un cadre global de consolidation des acquis de la paix, passent également par la prise en compte des risques liés à l'occupation des jeunes».*

Ouvrant la formation, Euloge Landry Kolélas a souligné l'intérêt de cette formation. *«Cet atelier constitue un moment indéniable dans la préparation des acteurs de terrain pour la mise en œuvre de la réintégration socioéconomique des cibles et bénéficiaires du programme DDR. Toutes ces activités figurent en bonne place pour favoriser le retour de la paix et la cohésion sociale dans le département du Pool, dans le seul but de contribuer à la préparation technique des conditions relatives au démarrage du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, selon les normes internationales».*

Philippe BANZ

QUI ME RÉPONDRA ?

La corruption fléau décrié depuis des décennies au Congo, ne semble pas prendre de recul. A différents niveaux de l'Etat, elle gagne le terrain. Quelle est donc la politique gouvernementale envisagée pour stopper cette antivaleur ?

Germaine Ngala (Talangaï, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

ALIMENTATION

Manger des insectes pour réduire la faim dans le monde?

La consommation des insectes est majoritairement sans danger pour la santé et bien souvent bénéfique grâce aux nombreuses protéines et bonnes graisses qu'ils contiennent.

Il est communément admis que le monde hébergera 9 milliards d'êtres humains en 2050. Pour nourrir cette population, la production alimentaire actuelle devra être pratiquement multipliée par deux. Les terres deviennent rares et accroître les surfaces dédiées à l'agriculture n'est une option ni viable ni durable. Les océans sont déjà en surpêches, le changement climatique et les pénuries d'eau qui en résultent pourraient avoir de graves conséquences sur la production alimentaire. Pour relever les défis actuels de l'alimentation et de la nutrition-près de 1 milliard de personnes sont chroniquement affamés dans le monde et les défis futurs, il est nécessaire de réévaluer ce que l'on mange et comment on le produit. Les procédés inefficaces de production doivent être rectifiés et le gaspillage alimentaire réduit. On doit trouver de nouveaux moyens de production alimentaire. Les insectes comestibles ont toujours fait partie du régime alimentaire de l'homme.

Vue des insectes

Les vers palmistes

La FAO a saisi l'opportunité de collaborer avec le Laboratoire d'entomologie de l'Université de Wageningen aux Pays-Bas-une institution à l'avant-garde de la recherche fondamentale et appliquée sur les insectes et sur l'alimentation humaine et animale. Cette collaboration a, depuis, pris de l'ampleur et s'est élargie au sein de la FAO avec l'examen des dimensions multiples de la récolte des insectes et de leur élevage comme une possibilité réelle de diminuer l'insécurité alimentaire.

On estime que les insectes font partie des repas traditionnels d'au moins 2 milliards de personnes. Plus de 1 900 espèces sont mentionnées comme aliments humains.

Les insectes fournissent de nombreux services écologiques fondamentaux pour la survie de l'humanité. Ils jouent aussi un rôle important dans la reproduction végétale par la pollinisation, améliorent la fertilité des sols par bioconversion des déchets, contrôlent les nuisibles grâce à la lutte biologique naturelle et fournissent une grande variété de produits de valeur, tels que le miel, la soie, ou médicinaux comme l'asticothérapie. De plus, les insectes ont pris place dans les cultures humaines comme objets de collection et de décoration, dans les films, les arts visuels et la littérature. Les insectes les plus consommés au niveau mondial sont les scarabées (coléoptères, 31 pour cent), les chenilles (lépidoptères, 18 pour cent), les abeilles, guêpes et fourmis (hyménoptères, 14 pour cent). Ensuite, ce sont les sauterelles, criquets et grillons (orthoptères, 13 pour cent), les vers, les termites etc.

Les insectes sont une ressource alimentaire saine et nourrissante, riche en matières grasses, protéines, vitamines, fibres et minéraux. La valeur nutritive des insectes comestibles est très variable en raison du grand nombre d'espèces- Les insectes sont des alternatives alimentaires saines pouvant s'intégrer aux aliments de base que sont la volaille, les porcs, les bovins et même les poissons (pêchés dans l'océan).- De nombreux insectes sont riches en protéines et en bons lipides, et possèdent de fortes teneurs en calcium, fer et zinc. - Les insectes font déjà traditionnellement partie de nombreux menus nationaux ou régionaux.

Les études de cas ont été lancées par la FAO en 2003 en Afrique centrale et particulièrement dans le bassin du Congo du fait de la grande consommation d'insectes sauvages récoltés au sein d'importantes ressources forestières et d'écosystèmes riches en faune sauvage.

Gypsia APENDI

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie MAURI du Congo,
Rue MPANZOU, centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotairel@gmail.com

«SERVTEC CONGO»
Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1 571 000 000 FRANCS CFA
Siège social: 143, Avenue MOE VANGOULA, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatre juillet deux mil dix-neuf, enregistré le neuf juillet de la même année, Folio 080/4 n°285, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SERVTEC CONGO SARL.

Aux termes dudit procès-verbal, les Associés ont, au titre des résolutions:

-Approuvé le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société relative à l'exercice, clos le 31 Décembre 2018;

-Approuvé le rapport spécial portant sur les conventions réglementées;

-Approuvé la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 faite par le gérant;

-Décidé de donner à la gérance et au commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé;

-Donné pouvoirs au gérant pour accomplir les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 15 Juillet 2019 sous le n° 19 DA 909.

Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE

TUNISIE

Le Président Béji Caïd Essebsi n'est plus

Après des semaines d'hospitalisation et de convalescence, le Président Béji Caïd **Essebsi a fini par tirer sa révérence** ce jeudi, à l'âge de 92 ans. La nouvelle de son décès a été donnée par la présidence de la République. Il est mort à l'hôpital militaire de Tunis où il a été de nouveau admis mercredi 24 juillet. Avant que l'information **ne soit officiellement confirmée**, Hafedh Caïd Essebsi, **fils du président défunt, avait** publié une photographie de son père, faisant un signe d'au revoir de la main, sans commentaire.

Le défunt Président tunisien Béji Caïd Essebsi

Le 27 juin dernier, le Président tunisien avait été hospitalisé en urgence à l'hôpital militaire de Tunis suite à un *«grave malaise»*. Son hospitalisation avait un temps laissé planer le doute quant à la convocation à temps du corps électoral. Après des atermoiements, les délais avaient finalement été respectés, car Caïd Essebsi a signé vendredi 5 juillet 2019 soit un jour avant la date butoir. Il s'agit du décret appelant les électeurs tunisiens aux urnes pour les scrutins législatifs du 6 octobre et présidentiel du 17 novembre prochains.

Lors d'un entretien avec Béji Caïd Essebsi après son hospitalisation, le chef du gouvernement, Youssef Chahed, avait abordé avec lui la question de la vacance du pouvoir, afin de négocier les termes de son retrait. Le Président avait répondu: *«Compromis, oui, mais compromission, jamais»*. Selon ses proches, avant de mettre fin à la rencontre, il refusait de négocier plus avant la vacance proposée par le chef du gouvernement.

D'aucuns estiment que la communication en pointillés des autorités tunisiennes après l'hospitalisation en urgence du Président Béji Caïd Essebsi le 27 juin posait une nouvelle fois la question de la primauté du droit à l'information sur le secret médical et la sécurité nationale.

Selon un membre de sa famille, les premiers mots de Béji Caïd Essebsi à sa sortie de l'hôpital, le 1er juillet, ont été: *«Excusez-moi de ne pas être mort.»* Une répartie ironique qui a rassuré ses proches. En effet, le feu Président avait été admis d'urgence le 27 juin à la suite d'un malaise dont la nature n'a pas été dévoilée. Cette première hospitalisation avait été également marquée par deux attentats terroristes dans la capitale Tunis, créant à la fois panique et vive émotion dans la population.

Aristide Ghislain NGOUMA

SOUDAN

Les Etats-Unis s'activent pour l'émergence d'un pouvoir civil

L'accord de partage du pouvoir conclu le 17 juillet dernier entre civils et militaires a entraîné des divisions, alors que les différentes parties doivent aussi signer une charte constitutionnelle **qui devra officiellement lancer** la transition jusqu'aux élections générales. Les Etats-Unis d'Amérique **s'activent pour qu'enfin un** pouvoir civil émerge et que le dialogue se poursuive **jusqu'à une signature définitive.**

Donald Booth

A entendre Donald Booth, envoyé spécial de Etats Unis pour le Soudan, les Américains ne voient pas forcément d'un bon œil les divisions apparues après l'accord de partage du pouvoir signé le 17 juillet 2019. La coalition civile a envoyé des représentants à Addis-Abeba pour négocier avec les groupes armés du Darfour qui ont tous rejeté le document, le jugeant trop avantageux pour les militaires qui ont réprimé dans le sang, nombre de manifestations pacifiques.

Lors d'une conférence de presse en ligne, l'envoyé spécial des Etats-Unis pour le Soudan, a fait savoir mardi que là n'est pas la priorité. *«On a entendu des appels pour obtenir des postes de ministre ou de députés. Mais ces discussions en Ethiopie ne doivent pas retarder la formation d'un gouvernement de transition»*, a-t-il indiqué. Ensuite, *«les groupes armés ont vraiment besoin de se concentrer sur comment ils vont négocier la paix. Le Soudan fonctionne sans gouvernement de consensus depuis la chute d'Omar el-Béchir. Donc, plus vite le pays aura un gouvernement civil de transition, plus vite il pourra avancer vers un meilleur futur»*, a-t-il estimé.

Malgré le massacre du 3 juin dernier perpétré par les miliciens des Forces de soutien rapide (FSR), leur chef Hemeti est toujours un personnage de premier plan. Pour Donald Booth, impossible pour le moment de l'écarter. *«Le général Hemeti est puissant. Il a des forces considérables qui lui sont loyales et d'importantes ressources économiques. Il a aussi été un des principaux négociateurs,* rappelle-t-il. *Je pense qu'on doit attendre de voir quel type d'accord les Soudanais vont conclure. Mais nous continuons de soutenir une transition menée par les civils».*

Une immunité des personnes en fonction est en négociation. La figure de Hemeti est au centre de cette question. Une commission d'enquête doit être constituée, mais elle sera nationale. Pour Donald Booth, son travail pourrait toujours être entouré de soupçons à cause de ce personnage controversé qui parle de paix mais en ayant des mains maculées de sang des Soudanais, notamment au Darfour.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

CAMEROUN

La prison centrale de Yaoundé retrouve le calme après la mutinerie

Le calme est revenu mardi 23 juillet à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, après la mutinerie qui l'a frappée la veille, lundi. Cette mutinerie avait a été déclarée peu après minuit, les dernières fumées des gaz lacrymogènes ayant arrosé la plus grande unité carcérale du pays, dans la nuit du 22 au mardi 23 juillet 2019.

C'était la débandade à la prison centrale de Yaoundé

Ce sont près de 600 détenus, opposants politiques et séparatistes anglophones qui s'étaient mutinés. Parmi les détenus, un ancien Premier ministre faisant partie des blessés acheminés à l'hôpital, ainsi que l'opposant Maurice Kamto, président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC).

L'un des avocats des détenus politiques et séparatistes anglophones ayant participé à la mutinerie, Me Agbor Balla, dénonce les lenteurs judiciaires et appelle à la mise en place d'un véritable dialogue politique. *«Je crains que la mutinerie des prisonniers ait des répercussions négatives sur le respect de leurs droits»*, s'est-il inquiété.

Au lendemain de ces événements, la confusion règne sur les causes de la révolte. Un doigt accusateur est pointé vers les activistes politiques qui sont également détenus dans cette prison, désignés comme les instigateurs de la révolte. Mais Me Agbor Balla, également ancien détenu de la crise anglophone et membre du collectif de la défense des prisonniers, pense que les raisons sont ailleurs.

Avec ses collègues dit-il, ils suivent minutieusement l'évolution de la situation car cela ne concerne pas que les détenus de la prison centrale, mais aussi ceux de la prison principale, notamment Sisiku Ayuk Tabe, président de l'autoproclamée *«République d'Ambazonie»*. Ils craignent que le fait que les prisonniers scandaient *«Sisiku président»* ait des répercussions négatives sur le respect de leurs droits des prisonniers.

Lors de la mutinerie, les militants du MRC ont pris possession de la Cour de l'établissement pénitentiaire pour dénoncer la surpopulation carcérale, les lenteurs judiciaires et le durcissement de leurs conditions de détention.

Pendant l'assaut donné par les forces de l'ordre, en début de soirée mardi, des tirs à l'arme lourde se sont fait entendre et des bâtiments ont été incendiés. Le pouvoir dit contrôler la situation.

Azer ZATABULI

PARCELLES A VENDRE

A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya
AMassina,prochedumarchéBissita
Tél: 06 627 93 78 / 05 586 25 83

INSERTION LEGALE

TRABEC
Société à responsabilité limitée au capital
de 1.091.200.000 F. CFA
Siège social: rue Ngovou 1, Route Nationale n° 1,
Mont Kamba - B.P.: 4428, Pointe-Noire
République du Congo

NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL
REFONTE DES STATUTS

Suivant résolutions extraordinaires des associés dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2019, suite au décès de Monsieur Patrizio GIOSTRA, constituant unique de la société GORDON Finance, et à l'ouverture de sa succession, ayant abouti à une indivision des 25 parts sociales détenues par lui, la nouvelle répartition du capital se présente comme suit:

Société NELG HOLDING: 50 parts, numérotées de 1 à 50;
GIOSTRA Domenico: 25 parts, numérotées de 51 à 75;
INDIVISION des ayant droits de feu Patrizio GIOSTRA: 25 parts, numérotées de 76 à 100.

En conséquence de cette nouvelle répartition du capital, l'assemblée générale a procédé à la refonte des statuts et adopté le nouveau texte des statuts.

Le Procès-Verbal de cette Assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 17 juillet 2019.

Pour avis.

EN JUILLET FAITES LE PLEIN DE CHAÎNES

CANAL+ INTERNATIONAL S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592.033.401 RCS NANTERRE

POUR TOUT REABONNEMENT
15 JOURS
OFFERTS*
A TOUT CANAL+

JUSQU' AU 31 JUILLET 2019

PROFITEZ DE 15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+ POUR TOUT REABONNEMENT

06 877 92 92
(COÛT D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

* Offre valable du 05/07/2019 au 31/07/2019 pour tout réabonnement à l'une des formules suivantes : ACCESS, ACCESS+, ESSENTIEL+, EVASION, EVASION+. Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+ offerte pendant 15 Jours. Voir conditions de l'offre auprès de votre distributeur agréé.

LES BOUQUETS CANAL+

UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

Eni et l'ONUDI signent une déclaration commune pour contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable par un partenariat pionnier public-privé.

Eni et l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) ont signé le 17 Juillet 2019 une déclaration commune établissant un nouveau modèle, pionnier de coopération entre les secteurs public et privé, visant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

La déclaration a été signée par le Directeur Général d'Eni, Claudio Descalzi et le Directeur de l'ONUDI, le Général LI Yong, en présence de Giorgio Marrapodi, Directeur Général de la coopération au développement du ministère italien des affaires étrangères et de la coopération au développement.

"Les partenariats entre les secteurs privé et public sont essentiels pour favoriser le développement et améliorer l'accès à l'énergie dans le monde », a déclaré Claudio Descalzi, Directeur Général d'Eni.

« Cette déclaration commune souligne notre volonté de partager le savoir-faire, les compétences et les ressources de développement économique pour devenir un moteur de la croissance des communautés et des pays où nous opérons », a t-il ajouté.

« La mise en place des partenariats multipartites est cruciale pour réaliser les Objectifs de Développement Durable», a déclaré le Directeur Général de l'ONUDI, LI Yong. *« L'ONUDI cherche activement des arrangements de coopération avec les parties prenantes du secteur privé, et Eni et le Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement partagent notre ambition de promouvoir l'approche de coopération public-privé avec d'autres partenaires. »*

La présente déclaration met en exergue un nouveau modèle de coopération novateur entre le secteur privé et une organisation internationale par le biais de laquelle les partenaires travaillent ensemble et mettent et mettent en commun les compétences et l'expertise de chacun pour améliorer l'efficacité du projet.

La coopération Eni-ONUDI vise à contribuer à la réalisation des ODD au moyen d'une coopération centrée sur des domaines d'intérêt communs tels que l'emploi des jeunes, la chaîne de valeurs agricoles, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, particulièrement en Afrique. De plus, il est prévu que la coopération produise beaucoup plus d'interactions commerciales concrètes menant à un nombre croissant de partenariats public-privés pour l'industrialisation durable de l'Afrique.

La cérémonie de signature a eu lieu au centre de recherche d'Eni, appelé « Istituto Donegani de Novara », Italie où la société développe des technologies innovantes pour l'énergie durable.

PAROISSE SAINT KISITO DE MAKÉLÉKÉLÉ (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

264 baptisés reçoivent leur première Eucharistie

À l'occasion de la fête du Saint Sacrement, dimanche 23 juin 2019, 264 baptisés ont reçu leur première communion à la paroisse Saint Kisito de Makélékélé. C'était à la messe de 10h30 qui a été présidée par le père Cyriaque Dimanche Mouniéngué, et concélébrée par le père Chrislain Bienvenu Bintsitou, prêtres missionnaires spiritains. Ils étaient accompagnés à l'autel par le frère Lesage Miakamona, Gabrieliste et de trois grands séminaristes.

L'église était archicomble jusqu'au parvis. En se basant sur les textes liturgiques du jour, le célébrant principal a rappelé dans son homélie le sens et la finalité du sacrement de l'Eucharistie dans la vie quotidienne du chrétien. *«L'Eucharistie est le sacrement de l'amour de Dieu qui a revêtu notre condition humaine et qui s'est offert…qui continue d'ailleurs à s'offrir à chaque messe pour nous guérir, nous sanctifier, nous libérer de toute emprise du Malin. Mais pour que nous nous ouvrions réellement à cette grâce, il faut croire en Sa Parole et aimer son prochain en vérité, car communier au Corps et au Sang du Christ, c'est choisir de témoigner à son tour de cet amour, de cette miséricorde, de ce salut gratuit que nous recevons nous-mêmes de Dieu»*, a-t- il dit.

Après le rite de la consécration du pain et du vin, un moment qui s'est passé dans un profond recueillement comme si on se trouvait seul avec Dieu dans le désert, les 264 baptisés, dans une attitude pieuse, se sont avancés à l'autel pour recevoir pour la première fois de leur vie le Corps et le Sang du Christ.

Avant la fin de la messe, le père Chrislain Bintsitou, curé de la paroisse, a procédé à l'appel des premiers communiants qui se sont librement engagés dans un mouvement d'apostolat de la chorale paroissiale Nkembo.

Le célébrant principal administrant la première eucharistie

Les responsables des groupes debout pour accueillir les nouveaux membres

leur choix. Ils ont donc été accueillis par les responsables des groupes qui les aideront à mûrir leur profession de foi au service de l'Eglise et de toute la société.

A rappeler que cette célébration eucharistique a été animée par

Aubin BANZOUZI et Hervé KIYINDOU

PAROISSE NDONA MARIE DE MFILOU (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Baptême, profession de Foi et consécration à la Vierge Marie

Après le sacrement de confirmation le 16 juin 2019 par l'imposition des mains de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, à la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage, regroupant six paroisses: **Ndona Marie de Mfilou, Saint** Jean Apôtre de Kinsoundi, Les Saints Martyrs de l'Ouganda de Kingouari, Saint Michel de Ngangouoni de Château d'eau, **Ndunzia Mpungu de Mfilou** Ngamaba et Sainte Trinité de la paroisse d'accueil, est arrivé le sacrement du baptême le 22 juin 2019, suivi du sacrement de l'eucharistie le dimanche 23 juin 2019, 12e dimanche du temps ordinaire. L'Eglise universelle a célébré la fête de l'eucharistie.

Ils étaient 260 chrétiens à recevoir la première communion, vêtus de polos blancs et 32 chrétiens ont fait leur profession de foi ainsi que leur consécration à la Vierge Marie, reconnaissables à leur polo bleu ciel.

La messe a été présidée par l'abbé Amour Vivaldi Tchiangana, vicaire de la paroisse Ndona Marie, assisté du père Wilfred Malanda, Assomptionniste résidant en RDC (République Démocratique du Congo) en séjour à Ndona Marie. Un diacre y a concélébré: l'abbé Grâce Jasnel Manima Nkounkou, ordonné prêtre le 6 juillet dernier par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville.

La chorale Les Messagers du Seigneur a agrémenté la cérémonie par les chants qui ont suscité la joie immense de l'assemblée chrétienne de Ndona Marie.

Phtoto de famille après la messe

L'homélie du jour était tirée de l'évangile selon Saint Luc 9-11b-17. *«La fête du Saint sacrement célébrée ce jour rappelle l'importance de l'Eucharistie dans la Vie de l'Eglise et dans la vie chrétienne.»*, a dit le prédicateur. Sans l'eucharistie, il n'y a pas d'eucharistie. Voilà pourquoi l'eucharistie est le «sommet de toute vie chrétienne». Il n'y a pas une prière qui dépasse la messe. Pendant ce mystère, le pain et le vin apportés à l'autel demeurent les mêmes, la matière du pain et la matière du vin ne changent pas.

«Vous catéchumènes, qui allez faire la profession de foi et la consécration à la Vierge, apprenez à aimer cette mère comme votre propre mère car le Pape François a dit : *«Celui qui ne considère pas Marie comme sa propre mère est orphelin de mère».*

«En ce jour où nous célébrons la fête du Saint Sacrement, le Christ augmente notre foi en sa présence réelle dans l'eucharistie.»

Après la méditation sur l'évangile, l'abbé Amour Tsiangana a accueilli la profession de foi de 32 chrétiens. Et chacun a choisi le mouvement d'apostolat auquel il va adhérer. Dans son mot de remerciements à la fin de la messe, l'abbé Amour a exprimé sa gratitude aux catéchistes qui ont accepté cette lourde charge d'encadrer les frères et sœurs. Il a remercié le père Wilfrid Malanda pour sa disponibilité et pour avoir accepté de venir priez avec la communauté paroissiale.

Juvet Pierre NGOUONO
Secrétaire général du Conseil pastoral paroissial

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64, République du Congo

ANNONCE LEGALE

«ALUCONGO BERNABE»
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de Francs CFA: 210 000 000
Nouveau capital de Francs CFA: 670 560 000
Siège social: Avenue Saint Paul, Boîte postale: 1105
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM CG/PNR/08 B 13

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET MISE A JOUR DES STATUTS

I- Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte de la «SOCIETE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM ET AUTRES METAUX AU CONGO», en abrégé «ALUCONGO BERNABE», tenue à Pointe-Noire le 21 juin 2019, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 8 juillet 2019, enregistré à Pointe-Noire le 9 juillet 2019, folio 125/16, n o 771; les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:

Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
Approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA;
Approbation des états financiers de synthèses de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
Quitus aux Administrateurs ;
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
Approbation d'un avenant à une convention règlementée, ainsi que les conventions visées par le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

Augmentation du capital social par compensation de créance avec suppression de droits préférentiel de souscription de 210 000 000 à 670 560 000 Francs CFA;
Suppression du droit préférentiel de souscription;
Modification des articles 6 & 7 des statuts ;
Pouvoirs pour les formalités.

II- Il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement suite à l'augmentation reçu par le Notaire soussigné, le 8 juillet 2019, la libération de 7 676 actions nouvelles de 60 000 Francs CFA de valeur nominale par compensation avec une créance liquide, certaine et exigible que détenait la société «YESHI GROUP LTD» sur la société, portant ainsi le capital social de 210 000 000 à 670 560 000 de Francs CFA.

Mention modificative au RCCM: n°CG/PNR/08 B 13 a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur.

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT
COMMISSION DES AFFAIRES AFRICAINES
CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La Chambre Nationale des Notaires du Congo a la tristesse de porter à la connaissance des Notaires du Congo, à la grande famille de la justice, ainsi qu'aux parents, amis et connaissances le décès de Maître Henriette Arlette Lucie GALIBÄ, Notaire à Brazzaville, survenu à Ouagadougou (Burkina—Faso), le lundi 22 juillet 2019.

Ladite Chambre présente ses condoléances les plus attristées à la famille biologique de l'illustre disparue.

Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2019

Le Secrétaire à la Communication,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

SYMPOSIUM DES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES D'AFRIQUE ET MADAGASCAR

Ouverture de la 18e Assemblée plénière marquant la clôture du Jubilé d'or

Les activités marquant la 18e Assemblée plénière et la clôture du Jubilé d'or du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) ont débuté le dimanche 21 juillet 2019 par une messe en la cathédrale de Lubaga, à Kampala (Ouganda) et se termineront le lundi 29 juillet 2019.

Les pèlerins congolais à Kampala

Ces festivités se sont ouvertes en présence du président ougandais, Yoweri Museveni, du cardinal Robert Sarah, préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, de Mgr Protase Rugambwa, évêque émérite de Kigoma, en Tanzanie, et secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples au Vatican, de Mgr Gabriel Mbilingi, évêque de Lubango, en Angola et président du SCEAM, et de Mgr Cyprien Kisito Lwanga, archevêque de Kampala, en Ouganda. Pour l'occasion, le nonce apostolique en Ouganda, Mgr Luigi Bianco a fait lecture du message du Pape François adressé à tous les participants.

Dans ce message signé par le cardinal-secrétaire d'Etat, Pietro Parolin, le Saint-Père apprécie le service rendu par le Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar. Le Pape François rend grâce à Dieu pour les nombreuses grâces reçues par le SCEAM et pour la communion fraternelle qui a caractérisé l'engagement de ces 50 ans, sous l'impulsion de Saint Pape Paul VI, premier pontife à se rendre en Afrique, du 31 juillet au 2 août 1969.

Le Pape, qui s'est rendu en Ouganda en novembre 2015, a notamment souhaité dans son message, un renforcement du travail des membres du SCEAM en tant que disciples missionnaires. Il s'agit du grand travail d'évangélisation, en veillant à ce que l'Evangile imprègne chaque aspect de la vie, et permettre aux croyants de témoigner de par leur manière de vivre. Ainsi, le SCEAM a-t-il poursuivi, continuera d'être un service précieux pour les Églises locales dans l'aide à porter à l'ensemble du continent africain.

Dans son intervention lors de l'ouverture de cette Assemblée plénière le dimanche 21 juillet 2019, Mgr Protase Rugambwa, secrétaire de la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples, a déclaré: *«Ce Jubilé est motif de Joie et d'Espérance. Joie pour les dons reçus au cours de ces cinquante ans et Espérance pour l'œuvre à accomplir avec la grâce de Dieu au cours des années à venir»*. Revenant sur la création de ce symposium, il a fait savoir: *«La création du SCEAM fut et demeure un authentique signe de Dieu pour l'Eglise en Afrique»*. Et Mgr Protase Rugambwa de poursuivre en insistant: *«L'organisme peut devenir une grande force pour l'avenir de l'Eglise sur le continent. Je désire de tout cœur que cet anniversaire marque pour vous et pour toute l'Eglise en Afrique une occasion pour réfléchir au renouvellement spirituel et pastoral»*.

A signaler que le Congo est représenté par une délégation de 39 personnes dont 4 évêques, 6 prêtres et 19 laïcs venant de tous les diocèses. 32 personnes participent au pèlerinage sur les pas des martyrs de l'Ouganda, saints patrons de la Schola populaire et du laïcat congolais, moyen pour vivre de près le jubilé du SCEAM grand événement de l'Eglise famille de Dieu qui est en Afrique. L'Année jubilaire sera clôturée le dimanche prochain, 28 juillet 2019, considéré aussi comme le dimanche du SCEAM. A cet effet, les évêques rappellent aux prêtres et curés que la quête du dimanche 28 juillet est impérée et destinée au SCEAM. Que toutes les paroisses aient une intention particulière pour le SCEAM, organe de communion pastorale de toute l'Eglise d'Afrique. Vive le SCEAM et vive l'Eglise d'Afrique.

Gislain Wilfrid BOUMBA, et l'abbé Brice Armand IBOMBO

3e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SUPÉRIEUR(E)S MAJEUR(E)S DU CONGO

Révéler la force des engagements missionnaires

Organisée par la Conférence des supérieur(e)s majeur(e)s du Congo (CSMC) que préside le père Brel Malela Daouda, vicaire épiscopal chargé de la vie Consacrée dans l'archidiocèse de Brazzaville, supérieur de la région Cardinal Emile Biayenda de la Congrégation du Saint Sacrement, la troisième assemblée générale des supérieur(e)s majeur(e)s du Congo a eu lieu du 12 au 15 juin 2019 à Djiri, le 9e arrondissement de Brazzaville, sur le thème: «Baptisés et envoyés». Plusieurs supérieur(e)s des différentes congrégations religieuses ou leurs délégué(e)s œuvrant dans les différents diocèses du Congo et à l'étranger dont sœur Germaine Bayoundoula, vice-présidente de la Conférence des supérieur(e)s majeur(e)s d'Afrique et Madagascar (COSMAM), résidant à Abidjan en Côte d'Ivoire, ont pris part à cette rencontre aux côtes de 40 religieux et religieuses représentant 34 congrégations. La messe d'ouverture de ces assises a été présidée par Mgr Jean Gardin, évêque d'Impfondo, président de la Commission épiscopale de la Vie consacrée, concélébrée par les pères Brel Malela Daouda, Yonel, président de l'Union diocésaine de Dolisie, Constantin Kabasubabu, responsable des pères Carmes au Congo, et plusieurs prêtres.

Les deux évêques et les organisateurs posant avec les participants à l'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été caractérisée par la présence de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, venu saluer les participants à cette assemblée.

Dans son allocution, le père Brel Malela Daouda a remercié les participants de leur présence à ces assises qui témoigne de l'intérêt commun à la vie religieuse au Congo. «Cette rencontre est un de ces moments d'échanges autour des objectifs communs, où nous nous retrouvons tous. Comme l'exige l'idéal chrétien d'ailleurs, toute rencontre entre des frères et sœurs, participe à la gloire infinie de Dieu qui non seulement nous enveloppe de son manteau de bénédictions, mais aussi, nous rassasie», a déclaré le président de la CSMC. Parlant du choix du thème de cette rencontre, le père Brel Malela Daouda a affirmé: «Nous avons choisi ce thème expressément, pour nous mettre déjà en route et en communion de la célébration du mois missionnaire spécial en octobre 2019 demandé par le Saint-Père, le Pape François à l'occasion de la commémoration du centenaire de la promulgation de la lettre apostolique Maximum illud du Pape Benoît XV (30 novembre1919)».

Intervenant à son tour, le père Guiseppe Commisso a fait savoir: «La vie se réalise dans un processus de transmission de générations en générations. Nous tenons sur les épaules des générations qui nous ont précédés. La théologie comprend aussi la transmission de la foi. Transmettre la foi ne signifie pas la répéter de façon mécanique. La transmission de la foi n'est jamais une tradition morte, elle est toujours vivante.»

S'adressant aux participants, Mgr Jean Gardin a mis en exergue le rôle du baptême dans la vie chrétienne: «C'est par le baptême que nous sommes envoyés. Par le baptême, l'Eglise se construit. Par la confirmation, nous devenons des envoyés pour témoigner. Aujourd'hui, le Pape François nous rappelle d'aller vers les périphéries. Aller vers les plus pauvres signifie consacrer notre temps en faveur des plus vulnérables. Dans nos activités, nous sommes souvent tournés vers eux. Etre à la fois utile à la société et à nous tous. Cette rencontre est un temps de réflexion utile pour la vie religieuse au Congo.»

Après la communication de Sr Germaine Bayoundoula sur la réponse aux défis auxquels le monde fait face, l'abbé Armel Kema, directeur national des Œuvres pontificales missionnaires, (OPM), a présenté un exposé sur le thème de cette rencontre. Plusieurs autres communications présentées par de brillants et talentueux conférenciers ont jalonné ces assises de Djiri.

La messe de clôture a été présidée par le père Brel Daouda Malela et concélébrée par plusieurs prêtres. «Merci pour votre participation à cette assemblée et surtout pour vos riches contributions et échanges. Nos remerciements aux membres du bureau de la CSMC au Congo, toujours prêts à accompagner nos Instituts en temps de joie et de douleurs. Nous remercions tous ceux et toutes celles qui ont contribué au bon déroulement de nos travaux notamment les conférenciers, les sœurs Clarisses, les frères Franciscains et les sœurs de Saint Antoine de Padou», a dit le président de la CSMC.

Gislain Wilfrid BOUMBA

XVIIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-C-

«Apprends-nous à prier Seigneur»

Textes: ***Gn 18, 20-32; Ps 137 (138); Col 2, 12-14; Lc 11, 1-13***

Dimanche dernier, l'évangéliste Luc, pour notre méditation, nous présentait la figure de Marie, celle qui est restée aux pieds de Jésus pour écouter et se nourrir de sa parole pendant que sa sœur Marthe se préoccupait bien sûr pour des questions matérielles pour accueillir l'hôte de marque qui est arrivé chez eux. La réaction de Jésus face aux soucis de Marthe que nous fêtons vendredi prochain donne justement du relief à la vraie vie du disciple qui doit d'abord écouter le Maître, mais écouter pour servir les autres. Ce texte nous montrait aussi l'importance d'une halte, d'un temps de silence dans nos vies mouvementées avec des agendas bien chargés entre les engagements professionnels, réunions de tout genre, assistance multiforme et quelques moments de loisirs. Tout cela porté dans un monde de bruits: bruits des politiciens qui ne savent plus convaincre leurs concitoyens par des discours raisonnables et véridiques et qui multiplient des paroles oiseuses pour se dédouaner de leur obligation de rendre compte de la gestion de la chose publique; bruits de ceux qui réclament leur droit à la vie et que l'on voudrait apaiser par des bruits tonitruants de musiques diurnes et nocturnes qui réduisent la capacité de concentration et de réflexion, réveillant la partie sensuelle des âmes et, par ce fait, augmentant la violence et la criminalité dans nos villes, dans un contexte socio-politique incertain. Ce dimanche, nous continuons à méditer avec le même évangéliste qui nous demande de contempler Jésus en prière. Mais deux préoccupations au cœur de cette contemplation: pourquoi se met-il en prière puisqu'il est lui-même Dieu? Et que peut être le contenu de sa prière? Deux petites questions qui trouvent leurs réponses en scrutant ces textes de plus de près. Voir Jésus en prière, disais-je, ainsi donne envie de prier; et la demande que lui fait ce jour-là l'un de ses disciples, beaucoup d'autres sans doute auraient aimé la lui adresser: *«Apprends-nous à prier, à prier comme tu pries!»* Et ce que le disciple veut apprendre de Jésus, c'est une nouvelle manière de prier qui devienne la caractéristique de sa communauté: *«Apprends-nous à prier comme Jean le Baptiste l'a appris à ses disciples».*

La prière enseignée par Jésus deviendra donc un signe de ralliement pour tous les siens et le premier bien qu'ils auront à partager. *«Quand vous prierez, dites: Père!»* C'est essentiel aux yeux de Jésus, et lui-même parlait à Dieu en l'appelant: 'Abba', un mot intraduisible, dont le sens est à mi-chemin entre Père et Père bien-aimé. C'est donc par là qu'il faut commencer: dire «Père» à notre Créateur. Dire «Père» à Celui qui est maître de l'espace et du temps et qui mène l'histoire du monde comme la destinée de tout homme. Dire «Père», en mettant dans ce nom plus de confiance, plus d'assurance, plus de tendresse qu'aucun père d'ici-bas n'a jamais pu le mériter. Dire «Père» avec la certitude d'être aimés tels que nous sommes, et tels que nous avons été. Quand on y réfléchit, il y a là une audace inouïe de notre part, et, de la part de Dieu, une offre d'amour qui nous dépasse totalement, au point que certains, hommes ou femmes, qui n'ont gardé de leur jeunesse qu'une image paternelle dévaluée, luttent parfois des années, à l'intime d'eux-mêmes, avant de pouvoir dire avec vérité, et avec bonheur, au début de leur prière: «père», *«toi qui es Père à la manière de Dieu. Si Dieu est notre Père, nous formons une seule famille.»*

Abraham, dans la première lecture, nous en donne un exemple. Ce texte de la Genèse témoigne de la proximité étonnante entre Dieu et le patriarche Abraham que l'Ancien Testament appelle l'ami de Dieu (Isaïe, XLI, 8). Ce marchandage à l'orientale entre deux partenaires ne doit pas être pris à la lettre; et pourtant ce qu'il décrit correspond à une expérience fondamentale d'Israël. En effet malgré leurs péchés, il apparaît que Dieu fait preuve de patience envers les hommes. Israël a acquis la certitude que la menace du déluge a disparu: Dieu a donné l'assurance que le chaos primitif ne reviendrait plus sur la terre. Ici quelque chose de plus est affirmé sur le pouvoir d'intercession de certains hommes justes. Dix justes auraient suffi pour sauver Sodome malgré le péché des habitants de la ville dans leur immense majorité. On sait que la ville périt parce qu'elle ne compta pas dix justes. La tradition juive a toujours accordé beaucoup de place à ce pouvoir d'intercession. La légende du dernier des justes raconte que le monde n'est sauvé qu'à cause de la présence cachée d'un juste. Pour finir donnons la parole à saint Jean Chrysologue: *«Aujourd'hui encore, par la grâce de Dieu, il ne manque pas d'hommes justes, capables d'apaiser le Tout-Puissant, comme le fit autrefois le patriarche. Si, en effet, nous nous regardons nous-mêmes, si nous considérons notre stérile insouciance, nous reconnaissons à quel point la vertu est rare; cependant, à cause des hommes justes qui nous entourent, Dieu manifeste sa patience à notre égard (…) Oui, aujourd'hui encore, grâce à l'ineffable amour de Dieu pour les hommes, la piété n'est pas éteinte et l'on peut trouver, au cœur même des villes, beaucoup de justes cachés, capables de fléchir Dieu (..).»*

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

NECROLOGIE

Père Jean de Dieu Passy, curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo, a le regret d'informer les fidèles laïcs de la paroisse et de l'archidiocèse de Brazzaville, notamment ceux de la pastorale de la jeunesse, du décès de Marcelin Aurelien MILONGO, ancien chef Scout et Guides et encadreur des jeunes. Le décès est survenu le vendredi 12 juillet 2019.

Le programme des obsèques se présente comme suit:

Date: vendredi 26 juillet 2019

9h 00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville (CHU)

10h 00 : recueillement à la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo

12h : messe de requiem

13h 30 : départ pour le cimetière privé de Ma Campagne

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le physicien nouveau ''made in Congo'' est prêt, assure le Pr. Bernard Mpassi Mabiala

Les premières thèses de physique suivant le système Licence, Master, Doctorat (LMD) ont été soutenues à l'Université Marien Ngouabi. Le Pr Bernard Mpassi Mabiala, responsable de la formation doctorale de Physique à la faculté des sciences et techniques de l'Université Marien Ngouabi, en parle dans l'entretien ci-dessous. Il estime que l'Université Marien Ngouabi dont la crédibilité de la recherche scientifique est témoignée par la communauté scientifique de par le monde, peut impulser le leadership des énergies renouvelables en Afrique Centrale.

**M. Mpassi Mabiala, il n'y a pas très longtemps, ont été soutenues les premières thèses de physique du système Licence, Master, Doctorat (LMD) à l'Université Marien Ngouabi. Pourquoi avoir attendu si longtemps alors que la formation doctorale existe depuis des années?*

**Vous savez, pour animer une formation doctorale, il faut remplir certains critères: être au moins un enseignant de rang magistral (Maître de conférences ou professeur titulaire). Nous avons attendu d'être professeur titulaire en 2010. A partir de là, nous étions apte à former les docteurs. Nous avons aussi profité de la réforme LMD, et si l'on parle des premières thèses de physique, c'est que ce sont les tout premiers étudiants formé dans le cadre du LMD. Le cycle complet du système LMD est de huit ans repartis, respectivement, en 3, 2 et 3 ans. Et vous voyez bien que de 2010 à 2019, nous avons respecté la juste proportion du temps. Et comme un seul doigt ne peut pas laver la figure, ce temps nous a aussi permis de former des jeunes dynamiques, qui sont autour de moi, pour assurer l'encadrement de proximité. Vous comprenez bien que nous avons attendu pendant près de 10 ans, pour que le fruit soit bien mûr, avant d'être consommé.

**Est-ce qu'en dehors de ces jeunes docteurs issus du système LMD, il y en a d'autres qui ont pu soutenir des thèses?*

**Oui. Mais, il faut préciser que nous faisons de la physique des matières condensées, la physique des matériaux, laquelle est liée aux nouvelles technologies. La physique est vaste. Il y a eu effectivement d'autres soutenances, dans le cadre de la physique de l'atmosphère, avec d'anciens étudiants qui n'étaient pas forcement inclus dans le système LMD… Et si vous me le permettez, nous avons encore des «rebuts», des anciens que nous avons poussés et qui soutiennent progressivement, mais qui ne sont pas de la génération du système actuel, le système LMD dont je parle.

**La formation doctorale en Sciences physiques serait la formation des enseignants de physique, le développement des technologies ou autre chose?*

**Sur le plan administratif, les formations doctorales sont liées aux parcours. Il y a des parcours de sciences des matériaux et énergie, et les parcours sciences physiques et chimie. En ce qui nous concerne, nos étudiants peuvent s'inscrire dans le parcours physique ou dans le parcours matériaux et énergie. Sur le plan purement scientifique, nous avons des équipes d'ateliers, qui sont à la faculté des Sciences et techniques, le groupe de simulation des médicaments et catalyse, au niveau de l'IRSEN, l'unité

Pr Bernard Mpassi Mabiala

de recherche en nanotechnologie et nanomatériau. Et c'est dans ce cadre que nous formons nos docteurs. Il n'y a pas que les docteurs, d'autres s'arrêtent en Licence ou en Master. Mais ce qu'il faut savoir globalement, c'est que nous formons, d'abord pour la recherche. Et les produits que nous formons, surtout au niveau doctoral, sont mis à la disposition de l'Université Marien Ngouabi. Sachant que le personnel est vieillissant, nous les mettons aussi à la disposition de la recherche scientifique. D'autres produits sont absorbés par l'industrie locale, les compagnies pétrolières et les énergies renouvelables. D'autres encore s'installent à leur propre compte, car ayant été formés pour produire et créer de l'emploi.

**Que sont les nanosciences, les nanomatériaux, les nanotechnologies? Et comment la formation doctorale que vous dirigez entend les mettre en musique pour développer le Congo?*

** Les nanotechnologies sont l'ensemble des techniques destinées à manipuler des objets à l'échelle du milliardième de mètre (nanomètres). Vous savez, la science n'a presque plus de frontières. Nous sommes, pour ainsi dire, au service de l'humanité. Le Congo, à travers l'Université Marien Ngouabi, est présent dans tous les domaines de pointe. Il y a deux manières de former le personnel: sur le plan théorique, et sur le plan expérimental. Nous ne vivons pas en circuit fermé. Les nanotechnologies ont leur application dans tous les domaines de la société. Que ce soit en médecine, en ce qui concerne de nouvelles thérapies, de nouveaux médicaments contre le cancer, par exemple, l'environnement, l'industrie, l'électronique ou les Technologies de l'information et de la communication (TIC), etc. Aujourd'hui, il est possible avec les théories développées par les chercheurs et étudiants congolais de confectionner des smartphones, les écrans téléviseurs plasmas, etc.

**Avez-vous quelques chantiers dans votre formation doctorale. Quels sont-ils?*

**Notre premier chantier est l'étude de matériaux magnétiques. Et si vous avez assisté aux soutenances des thèses, en dehors de celle-là, nous nous intéressons aux matériaux nouveaux comme les feuilles de carbone, qui sont des matériaux artificiels ayant des propriétés ou applications immenses dans presque tous les domaines. Que ce soit en médecine, en télécommunication, et dans le quotidien tel que la conservation des aliments, etc. Nous nous y intéressons depuis les années 85 et 86. Les recherches vont également dans toutes les directions et les applications sont très immenses: protection des voitures, peinture, etc. Nous travaillons à révolutionner les choses de sorte que le Congo puisse compter parmi les pays où les technologies servent au développement. Pour cela, nous avons un projet en cours avec l'Université de Leads (Angleterre), l'Université de Makerere en Ouganda, de Dar-es-salam, en Tanzanie, et nous avons une étudiante qui soutiendra une thèse là-dessus, en 2020. Par exemple, comment minimiser les pertes agricoles, pour en faire du charbon? A partir des pertes agricoles, on peut en effet fabriquer du charbon et éviter de couper les arbres, au moment où l'on parle de plus en plus des changements climatiques. Hormis le charbon, nous travaillons aussi à fabriquer du biogaz et du biocarburant. Nous voulons être leaders en Afrique centrale dans le domaine des énergies renouvelables.

**Quelles difficultés rencontrez-vous?*

**Les difficultés ne manquent pas! Mais il faut faire preuve de persévérance et d'ingéniosité. Vous tombez, vous vous relevez… et quand vous êtes convaincus de ce que vous faites, la réussite est certaine. C'est dans cet esprit que nous formons nos jeunes, afin qu'ils soient compétitifs. Nous sommes fiers de notre production scientifique qui, d'ailleurs, est fort appréciée.

Propos recueillis par
Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU
et Esperancia MBOSSA-OKANDZE

BRAZZAVILLE

Pénurie et fuite des tuyaux d'eau

La plupart des quartiers de Brazzaville sont touchés par la pénurie d'eau, notamment les quartiers Ngamakosso, Nkombo et Mfilou, etc. Les populations, préoccupées, déplorent cette situation ainsi que les souffrances que leur fait endurer la Congolaise des eaux (LCDE) ex Société nationale de distribution d'eau.

L'eau, boisson indispensable pour la santé et la vie, apporte des nutriments essentiels au bon fonctionnement du corps humain. Malheureusement, son approvisionnement est très difficile dans les quartiers, notamment ceux cités ci-dessus. Il n'est pas rare, en circulant dans les rues et ruelles de Ngamakosso, de constater que les fontaines implantées dans les parcelles ne sont que décor puisque l'eau n'y coule plus depuis des lustres. Sur sept jours de la semaine, voire des semaines, l'eau ne coule qu'une fois. Les tuyaux sont bouchés par le sable, voire rouillés. *«Ici, chez nous à Ngamakosso voir l'eau couler des robinets est chose rare. Les rares fois qu'elle peut couler, elle est de mauvaise qualité. Nous voulons que les conditions de distribution d'eau soient améliorées»*, explique un habitant, M. Nianga Rezi-Nel. Les populations sont obligées de parcourir des longues distances pour s'approvisionner en eau.

Même chanson à Nkombo où l'eau potable est également un problème. *«On n'a pas de branchement d'eau. Nous avons d'énormes difficultés pour avoir accès à l'eau potable. Les habitants doivent se déplacer jusqu'à l'esplanade du CNRTV pour s'approvisionner en eau moyennant argent car il s'agit des forages privés. L'eau de la LCDE ne coulant que rarement la nuit. De mauvaise qualité, elle provoque des maladies comme l'amibiase, les maux de ventre…»*, témoigne M. Meril-Nego, habitant de ce quartier. La pénurie, a-t-il poursuivi, est aussi dûe aux fuites des tuyaux d'eaux occasionnés par la forte pression ou par le passage des véhicules sur ces tuyaux, tout comme par les fortes pluies dont les eaux ont aggravé la mauvaise forme de ces tuyaux.

Esther OTALAHI ESSENGO *(Stagiaire)*

INVITATION A SOUMISSIONNER
N°001/ECG/DG/2019

SERVICES DE CONSEILS POUR L'EVALUATION ET LA CESSION DE DEUX IMMEUBLES ACQUIS PAR ADJUDICATION

Ecobank Congo informe les sociétés de gestion immobilière que la date limite de dépôt de dossiers relatifs à l'invitation à soumissionner n°001/ECG/DG/2019 est repoussée au 31 Juillet 2019 à 15h00.
Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier de charges aux adresses ci-après :

Brazzaville:
ECOBANK-CONGO
3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC
City Center

Pointe Noire:
ECOBANK-CONGO
Secrétariat de l'Agence Atlantic
Hôtel Atlantic Palace

Nous restons dans l'attente de votre proposition et vous remercions de l'intérêt que vous portez à cet appel d'offres.

Fait à Brazzaville, le 22/07/2019.

La Direction Générale

4e ÉDITION DE FESTI'BRAZZA

La fête démarre, avec un programme très riche

Déclinaison du festival de la mixité Festi'Couleurs organisé chaque année à Toulouse (France), Festi'Brazza, chapitre 4, a lieu du vendredi 26 au dimanche 28 juillet 2019, à la Préfecture de Brazzaville. Ce rendez-vous annuel connaît la participation d'une délégation toulousaine conduite par Magloire Sitou (originaire du Congo, et géniteur des deux événements précités), dans laquelle se trouve M. Anicet Kounoungous, Congolais d'origine, adjoint au maire de la ville de Saint-Orens de Gameville. Magloire Sitou assure que le programme de Festi'Brazza 2019 est très riche. Interview.

**Que prévoit le programme de Festi'Brazza?*

**Le programme est très riche. Nous avons mis en avant la jeunesse. Evidemment, cet événement est porté par cette jeunesse qui a envie d'avancer, de réussir. Il y a la danse, et un concours improvisé de cette discipline; un défilé de mode avec la participation d'une jeune créatrice, Fifi Création, et d'un jeune homme, Jordel. Nous espérons qu'ils pourront, lors de la saison Africa 2020, venir présenter cette collection à Toulouse, les 5 et 6 juin 2020, à Festi'Couleurs et à Rio Loco. On a également de l'humour, du théâtre, de la prévention, de la sensibilisation par des animations et des jeux. Sans oublier des débats: «Opinions croisées», un concept que nous avons lancé à Toulouse, suite à la montée de l'intolérance, du racisme, etc., pour permettre aux gens de s'exprimer sur toutes les questions. Ces débats portent sur deux thématiques: «La dot est-elle un frein au mariage?», et «L'Occident est-il (toujours) un Eldodarado pour la jeunesse africaine?». Et dimanche, ce sera une journée sportive, l'initiation au nzango.

**Pouvez-vous en dire davantage sur Rio Loco?*

**Rio Loco, en espagnol, c'est la rivière folle, c'est la mise en avant de tous les fleuves du monde, y compris le fleuve Congo. C'est un festival qui existe depuis plusieurs années à Toulouse, et draine beaucoup de monde. Nous avons eu la joie de recevoir, dernièrement, Angélique Kidjo et Coelho, des artistes de renommée internationale. Et, justement, nous nous battons pour que Rio Loco puisse apporter son expérience, sa force et aussi renforcer les actions de Festi'Brazza. C'est pour ça que nous avons dit: Rio Loco s'invite à Festi'Brazza, dans le cadre de la saison Africa 2020.

**Qu'est-ce qui caractérise ce Rio Loco?*

Magloire Sitou

**Comme l'avait dit le président Emmanuel Macron, c'est changer le regard de l'Afrique. Et nous, à travers cette initiative, nous pourront montrer que cette diaspora africaine peut changer aussi ce regard de l'Afrique qu'ont les étrangers. Ce sera peut-être le début d'une coopération que ce soit avec vous de la presse, touristique, culturelle, sociale.

**Un mot sur la délégation venue de Toulouse?*

** Je tiens à remercier cette délégation qui sera les yeux et les oreilles et pourra après rapporter au maire, au président de Toulouse Métropole que les subventions que nous avons ne sont pas perdues. Justement, nous avons besoin de cette coopération pour pouvoir avancer. Cette délégation a été lundi dernier à Boko, dans le Pool, où nous avons rencontré certaines autorités qui ont sollicité de faire Festi'Brazza à Kinkala. Nous tenons à remercier toutes les personnes que nous avons vues à Kinkala et à Boko, les autorités qui nous accompagnent dans cette initiative. Tout en sachant que nous allons monter une bibliothèque à Boko et une autre à Kinkala. Nous allons également accompagner l'hôpital de Boko dans la fourniture de matériel.

Je sasi cette occasion pour remercier les sponsors qui nous accompagnent, depuis 2014. Nous espérons que d'autres se joindront à cette initiative. C'est vrai que la concurrence est rude. Je sais que nous sommes en période un peu difficile, mais il ne faut pas oublier cette jeunesse qui a envie d'avancer dans cette période difficile où on doit s'unir, faire vivre la cohésion sociale, aider son prochain. Nous espérons que cette initiative va développer des emplois. Nous avons accompagné un jeune homme qui vient d'avoir son permis de conduire, et une jeune fille qui a trouvé un travail au sein de l'association. Avec M. Anicet Kounoungous, nous avons un projet d'installer un complexe multiculturel susceptible de créer 600 emplois. J'espère que Toulouse Métropole nous accompagnera dans cette initiative.

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

ROMAN

«Les Rapaces», le coup d'essai de Chrysleyr Tati

Après avoir signé trois poèmes dans l'anthologie «Ecrire à Pointe-Noire» parue en 2018 aux Editions Acoria, sous la direction des écrivains Gabriel Mwèné Okoundji et Caya Makhélé, Chrysleyr Tati a ouvert son compteur bibliographique. En commettant, aux éditions précitées et au mois de janvier 2018, un roman de 208 pages, «Les Rapaces». Résumé: Moulongo, village natal du rebelle Ngangu, dans la République Egalitaire du Tanga, subit des atrocités d'un régime dictatorial.

Chrysleyr Tati

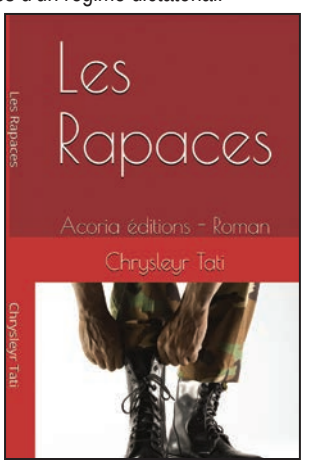

Le maréchal Nimu, chef de l'Etat, modifie la carte nationale en rayant Moulongo.

Le président dictateur décide d'exterminer tous originaires de ce malheureux village, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Des enlèvements. Des arrestations arbitraires. Des assassinats. Il va jusqu'à faire disparaître le Kubi, langue maternelle du rebelle Ngangu, alors que l'UNESCO prend l'initiative de redonner vie à toutes les langues mourantes dans le monde.

Toujours avide de pouvoir, il taille la constitution à sa mesure, afin d'écarter ses concurrents qui veulent aussi s'engager sur la route qui mène à la magistrature suprême.

Chrysleyr Tati est né le 27 mars 1978, à Pointe-Noire.

Poète, nouvelliste et romancier, il est éducateur à l'environnement pour le compte de Renatura-Congo, une ONG qui lutte pour la conservation de la biodiversité.

D'où lui est venue l'idée d'embrasser la carrière littéraire? *«Ma carrière littéraire est née de mon contact avec les œuvres savoureuses de quelques poètes français comme Victor Hugo et La Fontaine(avec ses fables qui m'ont beaucoup marqué). Il y a aussi des écrivains africains comme Bernard Dadié, Camara Laye, Sembène Ousmane. Les extraits de leurs œuvres nous ont servi d'épreuves de dictée à l'école primaire. Il y a encore certaines de leurs phrases qui me reviennent à l'esprit», explique l'auteur.*

V.C.Y.

MUSIQUE

Retour triomphal de Ballou Canta avec «L'hymne du Royaume de Loango»

Longtemps installé en France, son nouveau pays d'adoption, et où il excelle dans la musique, Ballou Canta, dit «Ballou chante», avec l'orchestre Tshi-Fumb', en français la famille, a fait son grand retour aux sources, lors d'un concert offert aux férus de la musique tradi-moderne, vendredi 12 juillet dernier à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville. Devant un parterre de mélomanes, constitués essentiellement des natifs du Kouilou et des environs, le groupe Tshi-Fumb' a officiellement présenté l'hymne du royaume de Loango. Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, Laurent Makosso, gouverneur du Royaume de Loango, comptaient parmi les hôtes de marque à ces grandes retrouvailles des filles et fils de Loango.

Ballou Canta et le groupe Tshi-Fumb' ont donné la pleine mesure de leur talent

Pour Laurent Makosso, cet hymne sera désormais exécuté lors des déplacements du roi de Loango et même pendant les grands événements du royaume. Composé par Ballou Canta, L'hymne du royaume de Loango comprend trois couplets et un refrain. Le premier couplet appelle à l'unité dans la concorde des ressortissants du royaume, pour œuvrer pour la grandeur de Loango. Selon l'auteur-compositeur, un peuple ne doit sa gloire qu'à ses hommes. Comme l'arc-en-ciel ceint le soleil au Zénith, les sept étoiles qui constituent les sept provinces du royaume doivent s'assembler autour du trône, aussi longtemps que la paume de la main tiendra ces sept étoiles.

Le deuxième couplet exalte le rocher sacré de Buunzi, cette main sacrée tenant les sept étoiles. Selon cet hymne, cette main assure éternellement la quiétude des forces vives, défendra le Royaume de Loango d'une menace ennemie, elle unit à jamais le peuple autour des valeurs partagées d'humanisme, d'unité d'entente et d'amour.

Le troisième couplet, pour sa part, glorifie le peuple de Loango dans sa diversité. Mais il l'appelle à compter sur ses forces, pour ainsi brandir au firmament l'étendard de Loango, afin d'affirmer son indéfectible volonté de relever les défis. C'est ainsi qu'il vivra dans les terres de ses ancêtres dans la liberté, et faire que Loango demeure un havre de paix.

Ayant évolué dans Télé-music à Brazzaville dont il est le fondateur, avec un titre qui lui valut un grand succès, *«Chérie Sambala»*, Ballou Canta est allé prêcher la musique congolaise en France, en roulant sa bosse avec Manu Dibango, et récemment avec Ray Lema, Luciana Demingongo, etc.

De retour à Brazzaville, El Maestro Ballou Canta estime qu'il est parti physiquement du pays depuis plusieurs années, mais que son âme, son esprit étaient toujours restés au pays. *«Car je suis toujours Congolais, quoiqu'il en soit. C'est quelque chose qu'on ne peut pas m'enlever»*, a-t-il affirmé, à l'issue du concert.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES ENFANTS DE BRAZZAVILLE (OSEB)

Un concert a clôturé le deuxième atelier de formation

A l'occasion de la clôture du deuxième atelier de formation qui a débuté le 15 septembre 2019, l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) s'est produit vendredi 12 juillet dernier, en grande première, dans la salle Canal Olympia, à Poto-Poto, le 3e arrondissement de la capitale. C'était sous la direction de maestro Josias N'Gahata, géniteur de cet ensemble.

Organisé par le comité de l'association Musique classique pour tous (MUCLAT), ce concert s'est déroulé en présence de plusieurs personnalités, parmi lesquels l'ambassadeur d'Italie au Congo, Stefano de Leo, le chef de mission adjoint de l'ambassade d'Allemagne au Congo, l'administrateur-maire de Kintélé, Stella Mensah Sassou-Nguesso, et plusieurs représentants de missions diplomatiques.

Pendant un peu plus d'une heure et demie, la soixantaine de membres de l'OSEB, âgés de 5 à 17 ans, ont fait parade de leur ingéniosité dans le maniement des instruments comme la flûte, le piano, le trombone, le violon, la contrebasse, la guitare, etc.

Après l'exécution des hymnes de l'Allemagne et du Congo, ces artistes-musiciens en herbe qui, au fil des jours prennent du galon, ont interprété, sous les applaudissements du public, une vingtaine de titres d'auteurs congolais et étrangers: «Jeanne la fermière» (P. Géraldy), «Menuet» (Léopold Mozart), «Musette» (J. S. Bach), «Marche turque» (W. A. Mozart), «Andante» (F. Carulli), «Cordes de l'été» (Stefan Kottgen), «Béni soit le nom» (Simon Utterbach), «Plus près de toi» (L. Mason), «Bana ya Congo» (Josys Toungamani), «Congo» (Jacques Loubelo), «Walzer n°2» (D. Shostakovich), «Canon en D» (J. Pachelbel), «La donna e mobile» (G. Verdi), «Bolingo y'a la joie» (Lucie Eyenga), etc.

Pendant le concert

La clôture du deuxième atelier de formation a été également marquée par la remise des diplômes d'honneur à l'ambassade d'Allemagne au Congo et à plusieurs personnes pour leur soutien multiforme à cet orchestre.

Les inscriptions et réinscriptions pour le troisième atelier se feront du 1er septembre au 5 octobre 2019. La formation qui débutera effectivement le 6 octobre 2019 intéresse les enfants de 5 à 17 ans.

Esther OTALAHI ESSENGO

DIPLOMATIE

La coopération Congo-Corée du Nord s'ouvre aux sportifs

Plus de cinq décennies après l'établissement des relations diplomatiques entre le Congo et la Corée du Nord, les deux pays ont conclu des accords dans le domaine des sports, à la faveur du séjour du ministre congolais des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouelondélé, à Pyongyang . En vue de mieux accompagner la dynamique de la coopération existant entre les deux gouvernements.

Le Congo ne peut compter que sur ses amis pour relever tous les défis dont les défis sportifs. Le récent déplacement du ministre Hugues Ngouelondélé à Pyongyang, en Corée du Nord, où il a eu des échanges avec son homologue Kim Il Guk, participe à cet objectif. Ce séjour a été marqué par des résultats concrets. Les deux interlocuteurs ont paraphé un protocole d'accord de coopération d'une durée de trois ans, définissant et organisant les modalités de coopération en matière des sports entre leurs pays respectifs, soutenu par un plan d'actions de mise en oeuvre de ce protocole.

Le protocole paraphé par les deux hommes d'Etat comprend plusieurs volets: l'échange de spécialistes, instructeurs et experts; la participation aux stages, séminaires, symposium et conférences d'intérêt commun dans les deux Etats; la formation du personnel technique et professionnels; la participation des équipes sportives nationales des deux parties à des compétitions ou entraînements communs organisés dans les deux pays; l'échange d'expériences en matière de législation, de médecine sportive, de lutte contre le dopage, etc.

L'échange des documents entre les deux ministres

Toutes ces actions, note le protocole d'accord, seront financées par le pays d'envoi, en ce qui concerne la prise en charge des frais de voyage des membres des délégations, et par le pays d'accueil, pour ce qui est des frais de séjour et de déplacements sur son territoire. *«Les ministères en charge des sports sont les points focaux pour l'application de ces actions. Ils organiseront les activités programmées avec les fédérations sportives nationales concernées et assureront la mise en oeuvre des projets retenus»*, précise-t-on.

La perspective des compétitions à venir rend d'autant plus légitime une coopération et un échange de pratiques entre le Congo et la Corée du Nord. Le premier programme retenu sera organisé au profit du taekwondo, à travers le projet intitulé «Le taekwondo au centre de l'éducation scolaire», dont le protocole d'accord a été paraphé par le ministre Hugues Ngouelondélé et le représentant du Comité de taekwondo de la Corée du Nord.

Au terme de son séjour, le ministre congolais des Sports a visité les installations sportives, une usine d'équipements et de matériels sportifs de Pyongyang et de la maison sacrée de taekwondo.

G.-S.M.

DERNIÈRE HEURE

La finale de la Coupe du Congo 2019 se profile déjà à l'horizon. Elle est une **conséquence des demi-finales** dont les matches aller disputés jeudi 25 juillet ont donné les résultats ci-après: Diables-Noirs-Etoile du Congo (1-1), AC Léopards-AS Otohô (2-1). Retour: mercredi 31 juillet.

FOOT-VACANCES

Fête du ballon rond à Moungoundou-Sud

Moungoundou-Sud, dans le département du Niari, s'apprête à vivre un événement sportif de portée départementale. Du 10 au 17 août 2019, l'association Agir pour le développement de la Louessé (ADL) y organise la 2e édition de la Coupe inter-localités de la Louessé dont le tirage au sort, effectué par les anciens internationaux Bagamboula-Mbemba ''Tostao'' et Célestin Mouyabi ''Shaleur'', a eu lieu vendredi 19 juillet à Brazzaville.

Cette compétition, organisée pour la première fois l'année passée, met en lice les équipes des localités bordant la rivière Louessé et ses affluents directs. D'autres localités, hors vallée de la Louessé, y sont aussi invitées. Cette année, elles seront trois.

Les géniteurs du tournoi l'ont enfanté dans le souci d'offrir un loisir sain à la jeunesse de ce terroir, d'impulser le développement sportif, de faire éclore des talents et de renforcer l'unité et la concorde nationales par le brassage des populations, l'ADL a fait de trouver une activité sportive de grande envergure: le football! L'objectif principal visé par l'ADL à travers cette coupe est de *«mettre en œuvre dans les localités concernées des projets économiques, culturels et sportifs capables d'impulser le développement humain»*, a précisé Henri Loundou Aboucari, président de l'ADL.

.Mouyabi ''Shaleur'' (à gauche) et Mbemba ''Tostao'' procédant au tirage au sort

La compétition se déroule exclusivement dans une des localités de la vallée de la Louessé. A l'issue du tournoi toutes les équipes participantes sont primées. Le vainqueur est gratifié d'un trophée, de 22 médailles d'or et d'une somme de 500.000 Francs CFA. Le finaliste malheureux reçoit des médailles en argent et 300.000 francs CFA. Un trophée de fair-play est attribué à l'équipe ayant affiché un comportement sportif irréprochable. Les meilleurs joueur et buteur de la compétition sont, également, récompensés par un trophée.

Dans le but de rechercher des sponsors, afin de garantir la réussite de l'événement, le Comité d'organisation a mené des démarches fructueuses auprès des cadres et originaires de la contrée et obtenu de quoi couvrir toutes les charges inhérentes à la compétition.

On le voit, Moungoundou-Sud vibrera sous peu au rythme du ballon rond. Le souhait le plus ardent de tous est de voir propulsé sur la scène du football, le département du Niari à travers la vallée de la Louessé.

Chaque localité engagée pour cette deuxième édition connaît ses adversaires. Quatre groupes de trois équipes ont été constitués. Groupe A: Moungoundou-Sud, Moutamba et Mbinda; Groupe B: Mvouti, MGDN, Mayoko ; Groupe C: Gamboma, Komono, Makabana ; Groupe D: Nyanga, Yaya, Mossendjo.

La compétition est placée sous le patronage du préfet du Niari, Baron Frédéric Bouzock, déjà présent à la cérémonie du tirage au sort. Elle est organisée en partenariat avec la Fédération congolaise de football, par le truchement de la ligue départementale du Niari.

Jean ZENGABIO

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
Notaire
Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la paix
En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Boîte Postale 13.273/Tél.: (242) 05 522.96.23/06 952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

HOPE CONGO
Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de cinquante millions (50.000.000) Francs CFA
Siège social: 77, rue Lékana, Moungali, B.P.: 15.130, Brazzaville,
République du Congo - RCCM: 08 B 1294

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 04 mai 2017 reçu en dépôt le 02 novembre 2017 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistré à Poto-Poto le 06 novembre 2017 sous folio 207/9 n°1675, les actionnaires de la société HOPE CONGO SA, société anonyme avec conseil d'administration au capital de cinquante millions (50.000.000) de Francs CFA, dont le siège social est sis, 77, rue Lékana, arrondissement 4 Moungali, B.P.15.130 Brazzaville, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit immobilier de Brazzaville sous le numéro 08 B 1294, ont après avoir entendu lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration, approuvé sa proposition d'augmentation du capital social de la société de cinquante millions (50.000.000) Francs CFA à deux milliards soixante-trois millions neuf cent cinquante mille (2.063.950.000) Francs CFA. Ce capital sera composé de quarante et un mille deux cent soixante-dix-neuf (41.279) actions de cinquante mille (50.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 41.279;

Par la décision COBAC D-2018/479/ portant autorisation préalable en vue de l'augmentation du capital social de HOPE CONGO SA, Etablissement de micro Finance de deuxième catégorie, en date à Libreville, du 09 novembre 2018, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a précisé les modalités d'augmentation de ce capital et l'a autorisé par la conversion et compensation d'une partie de la créance détenue par HOPE INTERNATIONAL dans les livres de la société HOPE CONGO SA, à hauteur de deux milliards treize millions neuf cent cinquante mille (2.013.950.0000) Francs CFA par émission de quarante mille deux cent soixante-dix-neuf (40.279) Francs CFA actions nouvelles souscrites, de valeur nominale cinquante mille (50.000) Francs CFA chacune.

Cette souscription a été faite par une actionnaire, la société HOPE INTERNATIONAL au moyen d'un bulletin de souscription en date à Brazzaville du 26 mars 2019.

La déclaration notariée relative à l'augmentation du capital a été reçue le 29 mars 2019 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistrée à Poto-Poto, Brazzaville, le 29 avril 2019, sous folio 079/7 numéro 0935.

Par l'effet de cette déclaration, l'augmentation du capital social de la société HOPE CONGO SA de deux milliards treize millions neuf cent cinquante mille (2.013.950.0000) Francs CFA est réalisée. Le capital social de la société HOPE CONGO SA passe ainsi de cinquante millions (50.000.000) Francs CFA à deux milliards soixante-trois millions neuf cent cinquante mille (2.063.950.000) Francs CFA.

Les statuts mis à jour ont été reçus le 29 mars 2019 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, et enregistrés à Poto-Poto, Brazzaville, le 29 avril 2019, sous folio 079/10 numéro 0938.

Dépôt légal a été effectué le 03 mai 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 19 DA 164.

Les formalités d'inscription modificative au registre du commerce et du crédit mobilier ont été accomplies le 03 mai 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro M2/19-336.

Pour insertion légale
Maître Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI

FOOTBALL NATIONAL

Patronage Sainte-Anne a vaincu les barrages

Sauvé! Patronage Sainte-Anne a vaincu les barrages. Il ne quittera plus la Ligue 1 nationale cette saison. Son match nul et sa victoire sur Flamengo (Ligue 2) le lui assurent. Il ne lui reste plus qu'à se battre pour préparer la prochaine saison. L'alerte aura, tout de même, été chaude, très chaude!

Treizième et avant-dernier au classement de Ligue 1, Patronage Sainte-Anne en a décousu, pour rester parmi les «grands», avec les jeunes de Flamengo arrivés seconds du play-off de Ligue 2. Avec la détermination mille fois proclamée de renverser ces «barrages».

Tenu en échec (1-1) lors du match aller disputé vendredi 19 juillet, c'est au terme de l'ultime explication qu'il a remportée largement par 4-0, mardi 23 juillet, que Patronage Sainte-Anne a rassuré ses inconditionnels. Devant une dérisoire poignée de spectateurs.

Pour résumer, la Ligue 1 aura la saison sportive 2019-2020, les équipes suivantes: AS Otohô, Etoile du Congo, Diables-Noirs, JST, CARA, AS Cheminots, AC Léopards, Tongo FC, Inter Club, FC Kondzo, V.Club-Mokanda, Nico-Nicoyé, Patronage Sainte-Anne et Racing Club de Brazzaville qui prend la place laissée par La Mancha.

REMERCIEMENTS

Léon Biyoudi, Germain Batamio, Philippe Fila, Christel Fila et les enfants, expriment leurs sincères remerciements à Monsieur le ministre des Sports et de l'éducation physique, aux anciens joueurs de l'équipe nationale de football du Congo, Diables-Rouges ''Yaoundé 72'', à la Fraternité Saint-Vincent de Paul, aux parents, amis et connaissances qui, de près ou de loin, les ont assistés spirituellement, moralement, matériellement et financièrement lors du décès de leur fils, oncle, père, Gabriel SAMBA ''NJOLÉA'', survenu le lundi 24 juin 2019 et inhumé le mercredi 10 juillet 2019 au cimetière Ma Campagne.

«Heureux ceux qui témoignent de la bonté, car Dieu sera bon pour eux» (Matthieu 5:7)

Que Dieu lui accorde l'éternel repos dans la béatitude la plus absolue.

CFAO CONGO

Société anonyme avec Conseil d'administration
au capital de 4.500.000.000 Francs CFA
Siège social: Boulevard Denis Sassou-Nguesso
B.P.: 247, Brazzaville, République du Congo
R.C.C.M.: CG/BZV/08 B 1264

1.Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration en date, à Pointe-Noire, du 4 juin 2018, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 juillet 2019, sous le no 5815, folio 130/75, les administrateurs de la société ont notamment décidé de prendre acte du remplacement de Monsieur Stéphane JEANPIERRE par Madame Lydienne MBELLA TASI, en qualité de représentant permanent de la société DOMAFI, administrateur, au Conseil d'administration ;
2. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte en date, à Pointe-Noire, du 19 juin 2018, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 juillet 2019, sous le no 5807, folio 130/67, les actionnaires de la société ont notamment décidé, à titre extraordinaire, la poursuite de l'activité de la société.
Dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour avis,
Le Conseil d'administration

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE «LA CONGOLAISE DES METIERS ET DES SERVICES»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F.CFA: 1.000.000.
Siège social: 169, Avenue du Caire, quartier 7/7 de Dany, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/18 B 198

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant Procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique, reçu par le Notaire soussigné, en date du 16 Juillet 2019, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Juillet 2019, sous le folio 084/01 N°298, il a été décidé la modification de l'objet social, ainsi qu'il suit:
Objet: L'associé unique a décidé de modifier son objet social, de la manière suivante: Commerce Général; Import & export ; Mise à disposition du personnel qualifié industriel, administratif et domestique; Travaux de bâtiments, entretien des espaces verts; Construction et fabrication mécanique; Mécanique Auto, soudure, peinture, tuyauterie; Maintenance informatique et électronique; Location matériels et véhicules; Espace traiteur; Assainissement; Désinsectisation, Dératisation et Désherbage.
Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce le 18 Juin 2019, sous le dépôt no 19 DA 928 et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro M2/19-4304.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO

LOXEA CONGO

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 165.000.000 Francs CFA
Siège social: 13, rue Côte Matève, B.P.: 1110
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/14 B 561

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration en date à Pointe-Noire, du 4 juin 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 juillet 2019, sous le no 5805, folio 130/65, les administrateurs de la société ont notamment décidé de prendre acte du remplacement de:
-Monsieur Benoît KERLOCH par Monsieur Olivier Henri VERDIER, en qualité de représentant permanent de la société GEREFI, administrateur, au Conseil d'administration;
-Monsieur Stéphane JEANPIERRE par Madame Lydienne MBELLA TASI, en qualité de représentant permanent de la société DOMAFI, administrateur, au Conseil d'administration.
Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le Conseil d'administration.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélemy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE GEMINI INDUSTRIE ELEC SARL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 05 Juillet 2019, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 08 Juillet 2019, sous le folio 094/02 N°214, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: GEMINI INDUSTRIE ELEC, en sigle «G.I.E.» ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée ;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: 144, Avenue Marien NGOUABI, Quartier Km4, Pointe-Noire, République du Congo ;
Objet: Electricité industrielle; Etude, conception et installation d'armoire électrique ;
Durée: 99 années ;
Gérance: Monsieur NKABA Novalice Fladdy Axel;
RCCM: CG/PNR/19 B 310 ;
Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 Juin 2019, sous le no 19 DA 925.

Pour insertion légale
Maître Léole Marcelle KOMBO

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°339/2019/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Fonciere, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	**20282 du 06-06-19**	Sect N, bloc 28bis ; Plle 01 ; Sup : 1.108,75m²	**QUARTIER N°06 LINENGUE**	**CUVETTE**	**EWOLOUMA Pierre**
2	**19617 du 25-06-18**	Sect -, bloc - ; Plle 7 ; Sup : 367,62m²	**DOMAINE IMPOH MANIANGA**	**POOL**	**MONGAUD MOSSY Colle Cyrille**
3	**19750 du 26-06-18**	Sect -, bloc - ; Plle 6 ; Sup : 355,16m²	**DOMAINE IMPOH MANIANGA**	**POOL**	**MONGO MOSSY COLLE Eric Judicaël**
4	**20339 du 28-06-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 478,42m²	**QUARTIER OLLEME**	**PLATEAUX**	**ITOUA BOSSOBITA Raymond**
5	**19580 du 12-06-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.564,23m²	**QUARTIER MAKABANDILOU**	**9-BZV**	**KOUMOU Blaise**
6	**8972 du 22-11-03**	Sect P/7, bloc - ; Plle 1646 ; Sup : 460,60m²	**1646, AVENUE DES 3 MARTYRS BATIGNOLLE**	**4-BZV**	**MATONDO Thérèse**
7	**20263 du 28-05-19**	Sect P5, bloc 64 ; Plle 11 ; Sup : 307,27m²	**77BIS, RUE LOUINGUI**	**3-BZV**	**DOUCOURE Mamadou**
8	**20190 du 03-05-19**	Sect CG, bloc 121 ; Plle 1 ; Sup : 795,79m²	**RUE DES ROUTIERS (QUARTIER KINGOMA II)**	**9-BZV**	**MIEMBA Guillaume Kim Schadrac**
9	**20273 du 31-05-19**	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 429,40m²	**RUE BETHEL (QUARTIER MAKABANDILOU)**	**9-BZV**	**EYABA Rock Jackson**
10	**20191 du 06-05-19**	Sect BD2, bloc 19 ; Plle 8 ; Sup : 2.267,42m²	**1, RUE MOUENGUE (NKOMBO)**	**7-BZV**	**KIKOLI Faustin**
11	**20244 du 22-05-19**	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 1.522,54m²	**VILLAGE LOUBASSA**	**ÎLE MBAMOU**	**SCI Île Faignond**
12	**20274 du 31-05-19**	Sect W, bloc 5 ; Plle 3 ; Sup : 416,64m²	**6, RUE ENGANGA (QUARTIER MIKALOU)**	**9-BZV**	**OKOBO Jérôme**
13	**19594 du 18-06-18**	Sect AP, bloc 179 ; Plle 08 ; Sup : 239,82m²	**7, RUE KIKOUIMBA**	**7-BZV**	**TATY Yannick Presley**
14	**20248 du 22-05-19**	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 2.745,09m²	**QUARTIER NGAKOUMBA (PK45KM)**	**POOL**	**MASSAMBA NDILOU Marc**
15	**16481 du 31-05-17**	Sect -, bloc - ; Plles 01 et 20 ; Sup : 800,00m²	**LIFOULA (TERRE INTALI)**	**POOL**	**YOKA DEBI et Enfants**
16	**20362 du 26-06-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 18.241,81m²	**QUARTIER OKOO**	**CUVETTE**	**A. E. YOKA**
17	**16507 du 08-06-17**	Sect -, bloc - ; Plles 5 et 16 ; Sup : 800,00m²	**LIFOULA (TERRE INTALI)**	**POOL**	**YOKA René Désiré Brian**
18	**16508 du 08-16-17**	Sect -, bloc - ; Plles 2 et 19 ; Sup : 800,00m²	**LIFOULA (TERRE INTALI)**	**POOL**	**YOKA Pierre Yannis**
19	**20245 du 22-05-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.874,28m²	**VILLAGE NGAPOU (ÎLE MBAMOU)**	**POOL**	**SCI Île Faignond**
20	**20288 du 06-06-19**	Sect P4, bloc 105 ; Plle 3 ; Sup : 525,68m²	**58, RUE MBOKO**	**4-BZV**	**Succession AMADOU KOUME :**
21	**20361 du 26-06-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 24.524,23m²	**QUARTIER OKOO**	**CUVETTE**	**A. E. YOKA**
22	**20359 du 26-06-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 8.463,39m²	**QUARTIER OKOO**	**CUVETTE**	**A. E. YOKA**
23	**20235 du 21-05-19**	Sect P7, bloc 128 ; Plle 12 ; Sup : 356,58m²	**1054, RUE VOUVOU (QUARTIER MOUNGALI)**	**4-BZV**	**SITA Jean Marie**
24	**20338 du 21-06-19**	Sect Zone non cadastrée ; Sup : 415,23m²	**RUE OBALA MBOMO (MAKABANDILOU)**	**9-BZV**	**MBONGO LALI Kenaya Jauclairsia**
25	**20301 du 12-06-19**	Sect BD3, bloc 13 ; Plle 7 ; Sup : 515,07m²	**QUARTIER MATARI**	**9-BZV**	**Enfants ELLAH DIRAT**
26	**20360 du 26-06-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 24.809,68m²	**QUARTIER OKOO**	**CUVETTE**	**A. E. YOKA**
27	**19941 du 13-02-19**	Sect P4, bloc 58 ; Plle 03 ; Sup : 182,19m²	**70BIS, RUE MASSOUKOU**	**4-BZV**	**Enfants KIMOSSI André**
28	**19793 du 28-12-19**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 920,00m²	**QUARTIER DJIRI-PONT**	**POOL**	**OLOKABEKA EWOUROSSIA Claude Christelle**
29	**20207 du 09-05-19**	Sect P6, bloc 104 ; Plle 12 ; Sup : 420,47m²	**145, RUE MAKOUA**	**5-BZV**	**OBAKA OKONGA Gildas Lilian**
30	**19448 du 04-05-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.304,84m²	**KINTELE**	**POOL**	**BAHATI KANYAMA Adrien**
31	**14862 du 31-08-16**	Sect -, bloc - ; Plle 03 ; Sup : 436,05m²	**KINTELE**	**POOL**	**KOUMOU Abby Elisa**
32	**20181 du 02-05-19**	Sect CJ, bloc 39 ; Plle 10 ; Sup : 211,84m²	**RUE IBOLO (QUARTIER 905 ITATOLO)**	**9-BZV**	**NDONGO BOUYA Victoire**
33	**19479 du 16-05-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 222,98m²	**KINTELE**	**POOL**	**BAHATI KANYAMA Adrien**
34	**20384 du 08-07-19**	Sect P15, bloc 93 ; Plle 05 (ex 02-03) ; Sup : 1.081,56m²	**04, RUE NDOLO**	**6-BZV**	**Communauté Internationale du Plein Evangile Vie Comblée**
35	**20386 du 09-07-19**	Sect P16 (exP15), bloc 141 ; Plle 03 ; Sup : 200,78m²	**88, RUE MASSA**	**6-BZV**	**ITOUA BOSSOBITA Raymond**
36	**19484 du 14-09-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 8.000,00m²	**IGNIE (QUARTIER NDIBOU)**	**POOL**	**MAYINDA MBETHAULT Johann**
37	**20036 du 19-03-19**	Sect P10, bloc 104 ; Plle 04 ; Sup : 200,38m²	**32, RUE EWO**	**5-BZV**	**YOCKA Patrick Fortune**
38	**19814 du 28-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 2.400,00m²	**KINTELE**	**POOL**	**Enfants AKYLANGONGO**
39	**20258 du 27-05-19**	Sect BD3, bloc 184 ; Plle 2 ; Sup : 475,03m²	**13, RUE EFFORT II**	**7-BZV**	**NGOUASSI Céline**
40	**20395 du 10-07-19**	Sect P1, bloc 6 ; Plle 1 ; Sup : 124,06m²	**40BIS, RUE MAKOKO**	**3-BZV**	**OKINGA Jean**
41	**20396 du 10-07-19**	Sect P14B, bloc 6 ; Plle 26 ; Sup : 383,39m²	**32, RUE ALLEBOU (QUARTIER MIKALOU II)**	**9-BZV**	**OKINGA Jean**
42	**20394 du 10-07-19**	Sect P14B, bloc 6 ; Plle 7 ; Sup : 187,16m²	**37, RUE MAZINGO (QUARTIER MIKALOU II)**	**9-BZV**	**OKINGA Jean**
43	**19780 du 27-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 801,09m²	**YIE**	**POOL**	**NTSIBA Jessy Lauriane**
44	**19779 du 27-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 799,39m²	**YIE**	**POOL**	**NTSIBA Aude Murielle**
45	**19778 du 27-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 799,68m²	**YIE**	**POOL**	**NTSIBA Estelle Maryse**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le **22 juillet 2019**
Le Chef de Bureau,

Gilbert MBANDZA.

LE GÉANT EUROPÉEN DE L'ELECTRO MÉNAGER
VESTEL S'INVITE CHEZ VOUS!
GARANTIE 3ANS
MADE IN EUROPE MADE IN
32" HD
136 000 TTC
43" FULL HD
SMART NETFLIX
296 000 TTC
55" ULTRA HD 4K
SMART NETFLIX
593 000 TTC
VESTEL
9000 BTU 208 000 TTC
12 000 BTU 236 000 TTC
18 000 BTU 415 000 TTC
VESTEL
474 000 TTC
5 Kg 296 000 TTC
88L 177 000 TTC
BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
BZV Tél : 06 669 60 60
PNR Tél : 05 605 60 56